

PEUPLES NOIRS

PEUPLES AFRICAINS

DOCUMENT :

« Complots de 1963 » :

Ordonnance de transmission des pièces
à M. le commissaire du gouvernement près la Cour de
Sûreté de l'Etat

En août 1963, Houphouët-Boigny déclenche le « complot d'août 1963 » dit « complot Mockey » (du nom de l'ancien secrétaire général du P.D.C.I.). Ce complot sera marqué notamment par :

- l'assassinat d'Ernest Boka, ancien président de la Cour Suprême;*
- la brouille entre l'Eglise et l'Etat;*
- la manifestation de septembre 1963 par laquelle Houphouët a invité tout le pays à le célébrer;*
- la lutte contre la franc-maçonnerie;*
- la mise hors la loi du communisme...*

C'est par ce « complot Mockey » que le P.D.C.I. a véritablement terrorisé le pays. Durant cette ténébreuse affaire, les juges d'instruction (Varlet Mensah Albert, Koffi Brou Pascal et Koffi Kouadio Paul) étaient eux-mêmes enfermés dans la prison d'Assabou à Yamoussokro; ils travaillaient sous la surveillance de gardes qui veillaient à ce qu'ils appliquent les consignes.

Aujourd'hui, pour la première fois, nous publions l'« ordonnance de transmission », base à partir de laquelle les différentes condamnations

ont été prononcées.

Laurent GBAGBO

**ORDONNANCE DE TRANSMISSION DES PIECES
A MONSIEUR LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT
PRES LA COUR DE SURETE DE L'ETAT**

Nous, Varlet-Mensah Albert, Koffi Brou Pascal Koffi Kouadio Paul, Juges d'instruction près la Cour de Sûreté de l'Etat;
Vu les pièces de l'information suivie contre : [PAGE 145]

1) Mockey Jean-Baptiste, né le 14 avril 1915 à Nouamou (Adiaké) de F. Williams Edouard Kangah et de Marie Niamkey Avoula, marié, huit enfants, pharmacien, domicilié à Grand-Bassam, se disant jamais condamné, adjudant de réserve.

M.D. du 20 juin 1964

2) Gris Camille, né le 8 juin 1919 à Bakpa (Ouragahio) de F. Kissi et de F. Ta Soulou, marié, trois enfants, syndicaliste, domicilié à Abidjan-Marcory, exempté militairement, se disant jamais condamné.

M.D. du 19 juin 1964

3) Kacou Aoulou, né le 12 février 1913 à Assinie de F. Allouan Kacou et de Etoumy Mian, marié, sept enfants, directeur d'entreprises, domicilié à Abidjan-Marcory, bd Achalme, se disant jamais condamné, recensé militairement classe 1936.

M.D. du 17 juin 1964

4) Konan Banny Jean, né le 14 juillet 1929 à Divo de P. Konan Banny François et de Djèkè Ahou, marié, six enfants, avocat, domicilié à Abidjan, bd Roume, se disant jamais condamné, non recensé militairement.

M.D. du 19 juin 1964

5) Tidiane Dem, né le 8 juin 1908 à Nienkaramadougou de F. Souleymane Mamadou et de Fatimata Ouattara, marié, dix enfants, commerçant à Abidjan-Cocody, exempté militairement, non recensé, se disant jamais condamné.

M.D. du 20 juin 1964

6) *Djessou Loubo*, né vers 1917 à Soubré de feu Gnabley Djessou et de feu Groqa Illa, marié, treize enfants, médecin, domicilié à Abidjan-Treichville, av. 21, 2e portion, classe 1939, se disant jamais condamné.

M.D. du 19 juin 1964

7) *Thiam Amadou*, né le 5 août 1923 à Dakar de Bokar Thiam et de Anna Fall, marié, neuf enfants, journaliste, domicilié à Abidjan, quartier Indénié (Villa Sorafo), ex-sergent classe 1943, se disant jamais condamné.

M.D. du 17 juin 1964

8) *Capri Djédjé*, né vers 1918 à Pidéhio (Gagnoa) de F. Zabadou Nakiet de Maboue Kamale, marié, quatre enfants, médecin, domicilié à Abidjan-Cocody (S.U.C.C.I., no 133), sergent classe 1938, se disant jamais condamné. [PAGE 146]

M.D. du 20 juin 1964

9) *Alloh Jérôme*, né le 18 juin 1915 à Monga (Alépé) de F. Alloh Batafoue et de Gnogui Gnonon, marié, treize enfants, instituteur, domicilié à Abidjan-Treichville, av. 5, rue 20, lot 571, se disant jamais condamné, classe militaire 1936.

M.D. du 17 juin 1964

10) *Coffi Gadeau*, né vers 1915 à Bomizambo (Tiébissou) de S. Sery Koffi et Diby Affo, marié, douze enfants, commis du Trésor, classe militaire 1935, 2e portion, se disant jamais condamné.

M.D. du 19 juin 1964

11) *Sery Kore René*, né en 1914 à Zépéoua (Soubré) de F. Sery Kore et de Goprou Zoua, marié, dix-sept enfants, secrétaire d'Administration, domicilié à Abidjan-Treichville (Habitat), classe militaire 1935, 2e portion, se disant jamais condamné.

M.D. du 19 juin 1964

12) *Goffri Kouassi*, né en 1914 à Bakadou (Sassandra) de F. Niako Goffri et de Niaore Léhiri, marié, huit enfants, instituteur, domicilié à Abidjan-Adjamé, non recensé militairement, se disant jamais condamné.

M.D. du 1er juillet 1964

13) *Gaoussou Soumahoro*, né le 13 août 1924 à Seguéla de F. Manibolo Soumahoro et de F. Massa Karaboué, marié, six enfants, adjoint administratif, domicilié à Abidjan, se disant jamais condamné, classe militaire 1944, réserviste.

M.D. du 17 juin 1964

14) *Dosso Kounadi Tiemoko*, né le 8 août 1917 à Grand-Bassam de Tieffing Dosso et de F. Iridje Aminata, marié, onze enfants, comptable, domicilié à Abidjan-Adjamé (quartier Attiéecoubé, lot 49 sud-est), exempté militairement, se disant jamais condamné.

M.D. du 16 juin 1964

15) *Baï Tagro*, né vers 1922 à Zô de Zozo Baï et de Séry Lale, marié, dix-neuf enfants, attaché administratif, domicilié à Gagnoa, classe militaire 1942, 2e portion, se disant jamais condamné.

M.D. du 17 juin 1964

16) *Kattié Assanvoh*, né le 4 mars 1922 à Grand-Bassam de Alphonse Kattié et de F. Eloukou N'Guetta, conseiller aux Affaires administratives, marié, sept enfants, domicilié à Tiassélé, classe 1943, se disant jamais condamné. [PAGE 147]

17) *Avit Bayoulou*, né le 9 avril 1916 à Sassandra de F. Koulohi Avit et de F. Gbaboulé Dah, marié, treize enfants, secrétaire administratif, domicilié à Dabou, caporal, classe militaire 1938, se disant jamais condamné.

M.D. du 19 juin 1964

18) *Kadio Koffi Séraphin*, né en avril 1932 à Ebra Grand-Bassam de feu Koffi Kadjo et de feu Djowouleya, marié, onze enfants, secrétaire administratif, domicilié à Seguélon, exempté militairement, classe 1950, se disant jamais condamné.

M.D. du 18 juin 1964

19) *Ladji Sidibe*, né le 6 novembre 1915 à Seguéla de F. Samba Sidibé et de feu Mariame Diomandé, marié, six enfants, planteur, domicilié à Daloa, se disant jamais condamné, non recensé militairement.

M.D. du 19 juin 1964

20) *Kouakou Anet Adolphe*, né le 11 février 1926 à Sogansou (Dimbokro) de feu Kouame Kouakou et de Saha Aya, marié, sept enfants, huissier, domicilié à Dimbokro, se disant jamais condamné, classe militaire 1947.

M.D. du 16 juin 1964

21) *Gassaud Gaston*, né vers 1919 à Bahompa (Ouaragahio) de feu Gassaud Ouanyou et de Koffi Gaby, marié, neuf enfants, commis d'administration, domicilié à Abidjan (Nouveau Cocody), se disant jamais condamné, exempté militairement en 1939.

M.D. du 15 juin 1964

22) *Iro Jean-Baptiste*, né le 13 juin 1924 à Lagrota (Ouaragahio) de feu Douzan Jean et de Quéni Batiman, marié, neuf enfants, commis à l'Assemblée nationale, domicilié à Abidjan (Marcory-bloc jumelé no 259), se disant jamais condamné, non recensé militairement.

M.D. du 15 juin 1964

23) *Kuo Sahié Georges*, né vers 1929 à Bahompa (Ouaragahio) de feu Kuo Goubou et de feu Tohonon Abi, marié, dix enfants, adjoint administratif, domicilié à Abidjan-Treichville (Habitat Autoroute, bloc R, no, 156), se disant jamais condamné, exempté militairement, classe 1944.

M.D. du 15 juin 1964

24) *Titilo Laigret Georges*, né vers 1926 à Yopohué (Ouaragahio) [PAGE 148] de feu Titilo Gbagro et de F. Lapré Guiminy, marié, dix enfants, employé à la R.A.N., domicilié à Abidjan-Treichville (Cité R.A.N.), exempté militairement, classe 1947, se disant jamais condamné.

M.D. du 24 juin 1964

25) *Bazi Séry*, né vers 1916 à Gbaléhio (Soubré) de feu Kore Bazi et de feu Ossiry Zogble, marié, quinze enfants, gendarme, domicilié à Abidjan-Adjamé (Camp des fonctionnaires), se disant jamais condamné, classe militaire 1940.

M.D. du 16 juin 1964

26) *Zebri Blé Lambert*, né vers 1933 à Zaragoué (Daloa) de Yape Zebri et de Gbahi Dieto, marié, quatre enfants, militaire domicilié à Abidjan-Adjamé (Camp des

fonctionnaires), se disant jamais condamné, classe militaire 1952.

M.D. du 16 juin 1964

27) *Brissy Djegna Clément*, né en 1920 à Gagnoa de feu Brissy Djedré et de Outo Kpéyazalé, marié, quatorze enfants, planteur, domicilié à Gagnoa, se disant jamais condamné, exempté militaire, classe 1940.

M.D. du 29 juin 1964

28) *Dakaud Tea André*, né vers 1919 à Djedjedigouépa (Ouaragahio) de Tea Ourigouri et de Gboudou Grakao, marié, dix-neuf enfants, secrétaire de Justice, domicilié à Abidjan-Treichville, se disant jamais condamné, classe militaire 1940, 2e portion.

M.D. du 24 juin 1964

29) *Kouassi Alain Martin*, né le 1er juin 1936 à Abidjan-Treichville de feu Bohui Maurice et de Adosé Pahiri, marié, deux enfants, élève, domicilié à Abidjan, classe militaire 1956, 2e portion, se disant jamais condamné.

M.D. du 16 juin 1964

30) *Faulet Charles*, né le 15 juillet 1921 à Kradji (Soubré) de feu Saki Tali et de feu Djessou, marié, onze enfants, agent commercial, domicilié à Abidjan-Treichville, av. 23, rue 44, lot 548, classe militaire 1941, 2e portion, se disant jamais condamné.

M.D. du 17 juin 1964

31) *Kouakou Aliali Marcel*, né vers 1939 à Sogansou (Dimbokro) de feu Kouame Kouakou et de feu Ehouman Ablan, célibataire, infirmier, domicilié à Tabou, se disant jamais condamné, classe militaire 1958, mle 37487. [PAGE 149]

M.D. du 29 juin 1964

32) *N'Guessan Zekre Jules*, né en 1927 à Gagao de N'Guessan Kouassi et de Gouhounou Ljkpié, marié, cinq enfants, planteur, domicilié à Abidjan-Adjamé, classe militaire 1947, mle 28215, se disant jamais condamné.

M.D. du 1er juillet 1964

33) *Ibehi Kacou Evariste*, né le 13 mars 1926 à Yopohua (Ouaragahio) de Bame

Goubo et de Gnandou, marié, quatorze enfants, infirmier, domicilié à Abidjan-Treichville, se disant jamais condamné, exempté militairement

M.D. du 29 juin 1964

34) *Bohui Christophe*, né vers 1929 à Bahompa (Ouaragahio) de Zirignon Aby et de Trigue Brigou, marié, quatre enfants, chauffeur-livreur à la Solibra, domicilié à Abidjan-Marcory, se disant jamais condamné, classe 2e portion militairement.

35) *Zahui Kuyo Pierre*, né vers 1933 à Bingerville (Carrière) de Zahui Pierre et de Konon Kouayéré, marié, deux enfants, plombier, domicilié à Abidjan-Treichville (av. 8, rue 22), se disant jamais condamné non recensé militairement.

M.D. du 30 juin 1964

36) *Ouraga Norbert*, né vers 1912 à Oundjibipa (Ouaragahio) de feu Doudjilé Guitoh et de Gouaméné Déga, marié, dix-neuf enfants, contrôleur des douanes, domicilié à Abidjan-Treichville (cité des douanes), se disant jamais condamné, classe militaire 1932.

M.D. du 1er juillet 1964

37) *Wayoro Badobré Raphael*, né en 1931 à Niahio (Gagnoa) de feu Badobré Doukoua Siri et de Gounou Dagbolou, marié, trois enfants, mécanographe, domicilié à Abidjan-Treichville (Habitat Arras, no 304), se disant jamais condamné, exempté militairement.

M.D. du 28 juin 1964

38) *Yoro Gnokoury*, né vers 1921 à Ony Babré (Gagnoa) de feu Yoro Ouidi et de feu Dassaoud Djédré, marié, quatre enfants, secrétaire à la S.-Section des Anciens Combattants d'Adjamé, domicilié à Abidjan-Adjamé (Habitat extension lot no 184), se disant jamais condamné, classe 1940.

M.D. du 30 juin 1964

39) *Ezoua Grégoire Aka Marcel*, né en 1917 à Assinie de feu Marcel Aka et de feu Famian N'Gatta, marié, cinq enfants, planteur domicilié à Grand-Bassam, se disant jamais condamné, exempté militairement. [PAGE 150]

M.D. du 6 juillet 1964

40) *Obré Rémy*, né en 1912 à Blouzom (Gagnoa) de feu Obotou Obré et de feu

Yéhou Péhi marié, huit enfants, tailleur, domicilié à Grand-Bassam. (quartier impérial), se disant jamais condamné, exempté militairement.

M.D. du 29 juin 1964

41) *Somolo Akpenan Paul*, né en 1933 à Daloa de Somolo Akpénan et de F. Yédé Gbanou, célibataire, sans enfant, commis d'administration, domicilié à Abidjan-Cocody (appartement no 440), se disant jamais condamné, classe militaire 1951.

M.D. du 8 juillet 1964

42) *Sokoi Zadi Bernard*, né en 1936 à Briéhoa (Gagnoa) de feu Kore Sokoi et de feu Koubonon Kaora, marié, cinq enfants, comptable aux T.P., domicilié à Abidjan-Treichville (av. 3, rue 32, lot 121 A), se disant jamais condamné, classe militaire 1956, 2e portion.

M.D. du 29 juin 1964

43) *Brou Tanoh Marcel*, né vers 1920 à Ahoussoubroukro dit Koffikro (Dimbokro) de feu Ahoussou Brou et de feu Tanoh Ane Akpassi, marié, quinze enfants, commerçant, domicilié à Dimbokro, se disant jamais condamné, non recensé militairement.

M.D. du 29 juin 1964

44) *Affoun Saha*, né vers 1911 à Abidjan-Cocody de feu N'Guetta Affoun et de feu Pokou, marié, cinq enfants, chauffeur, domicilié à Sogansou (Dimbokro), se disant jamais condamné, non recensé militairement.

M.D. du 14 juillet 1964

45) *Bley Gnoko Arsène*, né en 1927 à Bakayo (Gagnoa) de F. Vouh Bley et de Zomon Djadja, marié, quatre enfants, employé de commerce domicilié à Abidjan-Marcory (Groupement foncier no 624), se disant jamais condamné, exempté militairement, classe 1949.

M.D. du 29 juin 1964

46) *Bougouyou Koukougnon Lambert*, né en 1923 à Zigboro (Ouaragahio) de Bougouyou Gony et de Bolou Nabé, marié, deux enfants, coiffeur, domicilié à Abidjan-Treichville (av. 1, rue 22), se disant jamais condamné, non recensé militairement.

M.D. du 29 juin 1964

47) *Yassi Koudou François*, né vers 1910 à Yopohué (Ouaragahio) de feu Yassi Guignin et de feu Gougba Dizoua, marié, dix enfants, restaurateur, domicilié à Abidjan-Treichville (av. 17, rue 12, lot 422), se disant jamais condamné, non recensé militairement. [PAGE 151]

M.D. du 30 juin 1964

48) *Zagadou Ouraga Pierre*, né vers 1917 à Logouata (Gagnoa) de Zézé Zagadou et de Sokouli Oulou Gbétiali, marié, huit enfants, tailleur, domicilié à Gagnoa, se disant jamais condamné, non recensé militairement.

M.D. du 1er juillet 1964

49) *Guicho Lohoun Albert*, né en 1925 à Nialiépa (Ouaragahio) de feu Guisso Ogouli et de Yahi Ouahi, marié, trois enfants, cuisinier, domicilié à Abidjan-Adjamé (quartier Ebrié), se disant jamais condamné, non recensé militairement.

M.D. du 1er juillet 1964

50) *Gnoleba Dodault Jean*, né vers 1925 à Didéguhé (Daloa) de Agoh Dodault et de Zouko Dingué, marié, sept enfants, employé de commerce, domicilié à Abidjan-Marcory (Cité C.F.C.I.), se disant jamais condamné, non recensé militairement.

M.D. du 1er juillet 1964

51) *Babo Pierre*, né le 9 mai 1932 à Abidjan de feu Léon Babo et de feu Denise Doudou, marié, seize enfants, chef du personnel au ministère du Travail et des Affaires sociales, domicilié à Abidjan, se disant jamais condamné, non recensé militairement.

M.D. du 1er juillet 1964

52) *Voli Bi Tra Gérard*, né vers 1934 à Toumodi de feu Soun Bi Voli et de feu Droya Salou, marié, six enfants, agent d'exploitation des P.T.T., domicilié à Abidjan-Adjamé (Habitat no 48 C), se disant jamais condamné, non recensé militairement.

M.D. du 9 juillet 1964

53) *Godjoua Oro Joachim*, né vers 1930 à Kodjouabré-Sahiri de Godjoua Dédi et de feu Bobjékou Krogbogui, divorcé, quatre enfants, coiffeur, domicilié à Port-

Bouët, se disant jamais condamné, non recensé militairement.

M.D. du 22 juin 1964

54) *Kouame Kouassi*, né vers 1937 à Attiégouakro Yamoussokro, de Allou Kouamé et de Kacou Akissi, célibataire, sans enfant, tôleier, domicilié à Abidjan, se disant jamais condamné, non recensé militairement.

M.D. du 1er juillet 1964

55) *Dagrou Ziékou Maurice*, né vers 1916 à Gougouéhoua. (Soubré) de feu Gogoua Dagrou et de Soko Bouka, marié, treize enfants, planteur, domicilié à Gougouéhoua (Soubré), non recensé militairement, se disant jamais condamné. [PAGE 152]

M.D. du 13 juillet 1964

56) *Tape Etienne*, né le 6 mai 1934 à Grand Bassam de feu Georges Tapé et de Poussy Diallo, marié, trois enfants, architecte, domicilié à Abidjan-Cocody (S.U.C.C.I.), se disant jamais condamné, classe militaire 1959.

M.D. du 14 juillet 1964

57) *D'Almeida Léopold*, né le 16 octobre 1932 à Porto-Novo (Dahomey) de feu D'Almeida et de Suzanne Mariano, célibataire, deux enfants, comptable, domicilié à Abidjan-Plateau (bd Pelieu), se disant jamais condamné, classe militaire 1956.

M.D. du 1er juillet 1964

58) *Kouame Kouassi*, né vers 1930 à Kriniabo (Bouaflé) de feu Amani Kouadio, et de feu Zoro Amenan, marié, quatre enfants, secrétaire administratif (sous-préfet de Ouaragahio) domicilié à Ouaragahio, se disant jamais condamné, classe militaire 1951.

M.D. du 1er juillet 1964

59) *Dacoury Tabley Joseph*, né le 19 mars 1933 à Dahiropa (Ouaragahio) de Dacoury Tabley Jean et de Zoua Colette, marié, trois enfants, chef de division à la C.C.F.C.I., domicilié à Abidjan (zone 4), se disant jamais condamné, exempté militairement.

M.D. du 28 juin 1964

60) *Sahoua Ama*, née vers 1923 à Abengourou de feu Yao Pékou et de Affoua Gnianda, de nationalité ivoirienne, coutume Agni, commerçante, domiciliée à Abidjan-Treichville (av. 14, rue 7, lot 347), divorcée, trois enfants, se disant jamais condamnée.

M.D. du 2 décembre 1964

61) *Groga Bada Jules*, né en août 1917 à Soubré de feu Groga Doassé et de feu Mahi Akro, marié, cinq enfants, médecin domicilié à Abidjan-Treichville (av. 20, rue 14 barrée), se disant jamais condamné, classe militaire 1938.

M.D. du 13 juillet 1963

62) *Mabo Grah Georges*, né vers 1924 à Gabaguhé (s.-p. de Soubré) de feu Seri Mabo et de feu Sery Ayebla, de nationalité ivoirienne, coutume Bété, sous-chef d'atelier à la R.A.N., domicilié à la cité R.A.N., Abidjan-Plateau, marié, douze enfants, se disant jamais condamné, non recensé militairement.

M.D. du 31 juillet 1964

63) *Gnali Koffi Jean*, né vers 1937 à Bayota (Ouaragahio) de feu Gnali et de Seri Honon, de nationalité ivoirienne, coutume bété, [PAGE 153] adjoint administratif domicilié à Abidjan-Adjamé (quartier C.A.F., lot 28), marié, trois enfants, se disant jamais condamné, non recensé militairement.

M.D. du 31 juillet 1964

64) *Abiyou Gabriel*, né en 1914 à Zahigbohio (Ouaragahio) de feu Gnady Bodigrah et de feu Gnazé Ouhonon, de nationalité ivoirienne, coutume bété, planteur, chef de canton, domicilié à Zahigbohio, marié, trente et un enfants, se disant jamais condamné, non recensé militairement.

M.D. du 31 juillet 1964

65) *Kaikpe Michel*, né le 6 juin 1932 à Guesio (s.-p. de Gagnoa) de feu Gbli Madou et de feu Attio, de nationalité ivoirienne, coutume bété, commis d'administration, domicilié à Abidjan-Adjamé (Habitat no 72), marié, trois enfants, se disant jamais condamné, 2e portion, classe 1948.

M.D. du 30 juillet 1964

66) *Boye Kadjo François*, né le 18 mars 1921 à Tiassalé de Koffi Boye et de feu

N'Guetta Amena, de nationalité ivoirienne, coutume baoulé, instituteur, domicilié à Abidjan-Marcory, marié, cinq enfants, se disant jamais condamné, ex-militaire, classe 1941.

M.D. du 30 juillet 1964

67) *Goli Jacques*, né en 1890 à Gnehio-Teguhé (s.-p. de Gagnoa) de feu Djédjé Gaguin et de feu Ogbalehin Zigbakohi, de nationalité ivoirienne, coutume bété, planteur, domicilié à Gnahio, Téguhé, marié, dix-huit enfants, se disant jamais condamné, non recensé militairement.

M.D. du 27 juillet 1964

68) *Kiplé Rabet Prosper*, né en 1914 à Guitéhoua (s.-p. de Guibéroua) de feu Kiplé Dimmin et de feu Zekpahi, de nationalité ivoirienne, coutume bété, planteur, domicilié à Guetehoua, marié, trois enfants, se disant jamais condamné, non recensé militairement.

M.D. du 27 juillet 1964

69) *Abou Justin*, né en 1905 à Lebam (s.-p. de Guibéroua) de feu Gnahoré Gadou et de feu Brazi Digba, de nationalité ivoirienne, coutume bété, planteur, domicilié à Lebam, marié, douze enfants, se disant jamais condamné, ex-militaire, classe 1927 (caporal).

M.D. du 27 juillet 1964

70) *Digbeu Oré Alexandre*, né en 1928 à Guibasahio, (s.-p. de Guibéroua) de feu Digbeu Brezéré et de Yazi Atielé, de nationalité ivoirienne, coutume bété, instructeur des camps de jeunesses, domicilié [PAGE 154] à Guibéroua, marié, cinq enfants, se disant jamais condamné, situation militaire : exempté, classe 1947.

M.D. du 27 juillet 1964

71) *Kouame Gaillard Alphonse*, né en 1910 à Bahompa (s.-p. de Gagnoa) de feu Bodo Ladou et de feu Gbayoro Guiebah, de nationalité ivoirienne, coutume bété, chauffeur, domicilié à Abidjan-Adjamé, marié, dix-huit enfants, se disant jamais condamné, non recensé militairement.

M.D. du 27 juillet 1964

72) *Bley Zézé Félix*, né en 1918 à Guibéroua de feu Bley Zézé et de feu Toutou Nakro, de nationalité ivoirienne, coutume bété, préposé à la préfecture de Bouaké, domicilié à Bouaké-Air France, marié, sept enfants, se disant jamais condamné, ex-

militaire, classe 1938.

M.D. du 27 juillet 1964

73) *Dedi Yao Bernard*, né vers 1930 à Solokou (s.-p. de Ouaragahio) de feu Dedi Zame et de Adjei Kouehi, de nationalité ivoirienne, coutume bété, chauffeur à la S.I.A.M., domicilié à Abidjan-Marcory, marié, onze enfants, se disant jamais condamné, ancien militaire classe 1953, mle 73621, 2e classe.

M.D. du 6 octobre 1964

74) *Dasse Djédjé Bientot*, né vers 1915 à Toutoubéré (s.-p. de Gagnoa) de feu Dasse Krogbignon et de feu Accaonon, de nationalité ivoirienne, coutume bété, planteur, chef de Tribu, domicilié à Toutoubéré, marié, onze enfants, se disant jamais condamné, non recensé militairement.

M.D. du 30 juillet 1964

75) *Seri Ble Gaston*, né vers 1906 à Gazahio (s.-p. de Gagnoa) de feu Seri Korowa et de feu Gnébada Zakehi, de nationalité ivoirienne, coutume bété, planteur, domicilié à Gazahio, marié, onze enfants, se disant jamais condamné, non recensé militairement.

M.D. du 27 juillet 1964

76) *Mahi Tito Félix*, né vers 1923 à Lokobia (s.-p. de Gagnoa) de feu Djigrehi Broukou et de Koudouho Jeanne, de nationalité ivoirienne, coutume bété, planteur, domicilié à Lokohio, se disant jamais condamné, non recensé militairement.

M.D. du 27 juillet 1964

77) *Barié Wahi Jean-Pierre*, né en 1911 à Guézehoua (s.-p. de Guibéroua) de feu Barié Bribri et de feu Guibahi Bondiourou, de [PAGE 155] nationalité ivoirienne, coutume bété, planteur, chef de Tribu, domicilié à Guézeboua, marié, huit enfants, se disant jamais condamné, exempté militairement, classe 1940.

M.D. du 27 juillet 1964

78) *Leby Douhoure Nestor*, né en 1924 à Mahibou (s.-p. de Gagnoa) de Nassé Zoukou et de feu Ozey Gabi, de nationalité ivoirienne, coutume bété, comptable, domicilié à Gagnoa, marié, six enfants, se disant jamais condamné, non recensé militairement.

M.D. du 27 juillet 1964

79) *Zougouri Djourou Pierre*, né vers 1929 à Kpudehio (s.-p. de Gagnoa) de Zougouri Nagbo et de Djéré Zaragbalé, de nationalité ivoirienne, coutume bété, mécanicien, domicilié à Gagnoa, marié, onze enfants, se disant jamais condamné, non recensé militairement.

M.D. du 27 juillet 1964

80) *Gosso Pregnon Lucien*, né vers 1921 à Lebré (s.-p. de Guibéroua) de Madou Gosso et de feu Bissa Lahoré, de nationalité ivoirienne, coutume bété, planteur, domicilié à Lebré, marié, dix enfants, se disant jamais condamné, ancien militaire, classe mle 83405 (caporal).

M.D. du 30 juillet 1964

81) *El Hadji Moussa Binaté*, né vers 1922 à Seguéla de feu Ibrahima Binaté et de feu Nogoténé Timité, de nationalité ivoirienne, coutume malinké, commerçant, domicilié à Seguéla, marié, cinq enfants, se disant jamais condamné, exempté militairement, 1940.

M.D. du 29 juillet 1964

82) *Mekoudo Soumahoro*, né vers 1922 à Seguéla de feu Menéné Soumahoro et de feu Massongo Tamla, de nationalité ivoirienne, coutume malinké, cultivateur domicilié à Seguéla, marié deux enfants, se disant jamais condamné, exempté militairement, classe 1934.

M.D. du 29 juillet 1964

83) *Koné Sory*, né vers 1917 à Boley (s.-p. de Seguéla) de feu Macé Koné et de Madogué Diomandé, de nationalité ivoirienne, coutume malinké, chef de canton, domicilié à Bobby, marié, douze enfants, se disant jamais condamné, non recensé militairement.

M.D. du 30 juillet 1964

84) *Namory Koné*, né en 1918 à Moyako (s.-p. de Séguéla) de Kodagaha Koné et de Maboungou Diamandé, de nationalité ivoirienne, coutume malinké, chef de canton domicilié à Bobby, marié, douze enfants, se disant jamais condamné, non recensé militairement. [PAGE 156]

M.D. du 30 juillet 1964

85) *Bakayoko Anzoumana*, né en 1931 à Seguéla de feu Kongatié Bakayoko et de feu Madegbé Binaté, de nationalité ivoirienne, coutume malinké, transporteur, domicilié à Seguéla, marié, un enfant, se disant jamais condamné, non recensé militairement.

M.D. du 3 août 1964

86) *Vry Dogo Jean*, né vers 1914 à Kosséhoua (s.-p. de Guibéroua) de feu Vri Gbéza et de Dabène Lahoré, de nationalité ivoirienne, coutume bété, chef de canton, domicilié à Kosséhoua, marié, seize enfants, se disant jamais condamné, non recensé militairement.

M.D. du 30 juillet 1964

87) *Loulou Pierre*, né le 2 février 1922 à Bamiéoua (s.-p. de Guibéroua) de feu Bley Sokouri et de feu Dahionon Marie, de nationalité ivoirienne, coutume bété, planteur, domicilié à Gagnoa (quartier Dalbe), marié, vingt enfants, se disant jamais condamné, exempté militairement.

M.D. du 30 juillet 1964

88) *Brissy Simon Pierre*, né en 1933 à Gagnoa-Village de André Brissy et de Suzanne Dabré, de nationalité ivoirienne, coutume bété, commis-architecte, domicilié à Abidjan-Plateau (avenue du Docteur-Jamot), marié, quatre enfants, se disant jamais condamné, non recensé militairement.

M.D. du 12 août 1964

89) *Zépé Koudoti Paul*, né vers 1914 à Babré (commune de Gagnoa) de feu Zépé Bahilio et de Dia Kohi, de nationalité ivoirienne, coutume bété, collecteur municipal, domicilié à Gagnoa (quartier Nairayville), marié, huit enfants, se disant jamais condamné, situation militaire : classe 1934.

M.D. du 30 juillet 1964

90) *Dallaud Marcel Honoré*, né le 17 juillet 1929 à Daliguépa (s.-p. de Gagnoa) de Kouahio Gabriel et de Bahiénon, de nationalité ivoirienne, coutume bété, élève fonctionnaire (E.N.A.), domicilié à Abidjan-Adjamé (220 logements), marié, quatorze enfants, se disant jamais condamné, 2e portion militairement.

M.D. du 1er août 1964

91) *Kouamé Zadi Nicodème*, né le 12 juillet 1924 à Otéhoa (s.-p. Guibéroua) de feu Zézé Kouamé et de Blé Lohoré, de nationalité ivoirienne, coutume bété, planteur, député, domicilié à Gagnoa (quartier Soleil), marié, neuf enfants. [PAGE 157]

M.D. du 19 juin 1964

92) *Koukougnon Anatole*, né vers 1914 à Bognoa (s.-p. de Gagnoa) de feu Gnakpakpo Guiagohi et de feu Kouthonon Yobli, de nationalité ivoirienne, coutume bété, secrétaire à la S.-P. P.D.C.I.-R.D.A de Gagnoa, domicilié à Gagnoa, marié, un enfant, se disant jamais condamné, exempté militairement.

M.D. du 30 juillet 1964

93) *Bédi Oboudou André*, né en 1922 à Tiétiékou (s.-p. de Gagnoa) de feu Gnohité Bédi et de Kossouhou Begorobo, nationalité ivoirienne, coutume bété, domicilié à Gagnoa (quartier Soleil), commis au commissariat de Police de Gagnoa, marié, dix enfants, condamné courant 1963 à trois mois d'emprisonnement avec sursis pour abus de confiance par la Cour d'Appel d'Abidjan, situation militaire : 2e portion, classe 1947.

M.D. du 30 juin 1964

94) *Krasso Joseph*, né le 19 avril 1932 à Gagnoa de Kouassi Robert et de Okezié Dialleba, de nationalité ivoirienne, coutume bété, comptable à la S.O.D.E.M.I., domicilié à Abidjan-Treichville (Habitat autoroute, bloc R, logement 196), marié, quatre enfants, se disant jamais condamné, classe 2e portion militairement.

M.D. du 12 août 1964

95) *Bayeto Gbizié Dominique*, né vers 1937 à Lokohio (s.-p. de Gagnoa) de feu Gbizié Djakri et de Dailly Jeanne, de nationalité ivoirienne, coutume bété, commerçant, domicilié à Abidjan-Marcory, marié, sept enfants, se disant jamais condamné, non recensé militairement.

M.D. du 29 juillet 1964

96) *Anne-Marie Raggi née Anne-Marie Colle Thomas*, née le 8 octobre 1918 à Grand-Bassam de feu Colle Thomas et de Effoua Erokiné, de nationalité ivoirienne, commerçante, domiciliée à Grand-Bassam, veuve, deux enfants, jamais condamnée.

M.D. du 2 décembre 1964

Inculpés :

- 1) d'attentat contre la Sûreté intérieure de l'Etat;
- 2) de tentative de provocation à la guerre civile;
- 3) de tentative d'assassinat et d'assassinat

Faits prévus et réprimés par les articles 2, 59, 60, 87, 88, 89, 91, 296, 297, 298, 302 du Code pénal et l'article 11 de la loi no 63-2 du 11 janvier 1963.

– Tous détenus.

– Vu le réquisitoire définitif de M. le commissaire du gouvernement en date du 5 décembre 1964, [PAGE 158] et les articles 16, 17 et 18 de la loi no 63-2 du 11 janvier 1963 portant création d'une Cour de Sûreté de l'Etat et fixant son organisation et la procédure suivie devant elle.

– Attendu qu'il résulte de l'information les faits suivants :

A partir du mois d'avril 1963, s'organise à Abidjan un mouvement subversif ayant pour but d'attenter à la vie du président de la République, de renverser et de changer le gouvernement et les institutions de la République de Côte-d'Ivoire.

Comptant sur les oppositions que la mise en exécution de leur projet allait rencontrer, les promoteurs dudit mouvement avaient envisagé l'éventualité d'une guerre civile. L'instigateur en est Mockey Jean-Baptiste. Il convient donc d'examiner successivement :

- 1) le mouvement subversif,
- 2) ses buts,
- 3) ses moyens.

*

* *

I. – LE MOUVEMENT SUBVERSIF

1) Les origines du mouvement

Le complot aurait été décidé à Grand-Bassam, en avril 1963, chez la mère de Mockey, au cours d'une réunion à laquelle participaient Thiam, Gris Camille, Kacou Aoulou, Gassaud Gaston, Iro Jean-Baptiste, Capri Djédjé et Dossso Kounadi (déclaration de Dosso).

Mockey avait chargé Sidibé Ladji de prendre tous les contacts nécessaires afin d'asseoir le mouvement. C'est par l'intermédiaire de celui-ci que Banny Jean était amené à donner son adhésion.

Quant à Gris Camille, considéré comme le lieutenant de Mockey, il déployait une

intense activité pour obtenir les participations successives de Djessou Loubo et de Séri Koré, en avril, celles de Gaoussou Soumahoro Kattié Assanvo et Kouakou Anet, en mai, celles de Goffri Kouassi, Avit Bayoulou et Bai Tagro, en juin. De son côté, Djessou Loubo contactait, en juillet, Alloh Jérôme et Faulet Charles, puis Mockey lui-même recrutait Coffi Gadeau en mai 1963.

Au début, ce furent des réunions d'amis au cours desquelles étaient discutés les problèmes locaux d'ordre politique, économique et social. Peu à peu, les critiques devinrent précises et virulentes. Alors apparut l'idée d'un changement du régime, changement qui, conclurent-ils, ne pouvait s'opérer que par l'écartement du pouvoir du président Houphouët-Boigny et la révision de la ligne politique interne et externe suivie par le gouvernement qu'il préside.

2) Son organisation

Le mouvement ainsi né, il lui fallait une base solide d'action dans la masse. Pour ce faire, une structure hiérarchisée fut instituée, comprenant : [PAGE 159]

- Un directoire insurrectionnel, composé de : Mockey Jean-Baptiste, Banny Jean, Gris Camille et Kacou Aoulou. Les intéressés nient l'existence de cet état-major quoique le fait soit confirmé par la majorité des conjurés.

- Une assemblée délibérante, constituée par la réunion de tous les membres.

- Un organisme d'exécution : les cellules et sections de base, chargées de la propagande et du recrutement à l'intérieur.

Selon Gris Camille, le directoire aurait été formé par Mockey au cours d'une réunion chez Djessou Loubo; il n'y avait pas eu de vote en l'occurrence. Mockey, chef du complot, aurait simplement désigné ses collaborateurs directs, à savoir :

- Banny Jean, chargé plus spécialement de l'arrestation du président de la République, et responsable de l'armée ivoirienne.

- Gris Camille, chargé de l'organisation des comités insurrectionnels locaux, en même temps que délégué auprès des milieux ouvriers en vue de les amener à la subversion,

- Kacou Aoulou, responsable de la région d'Aboisso, mais aussi de la caisse du mouvement.

Quant à Mockey, outre la direction de la subversion, il était chargé de rechercher auprès de l'étranger les concours nécessaires.

Les membres du directoire, a précisé Thiam, se réunissaient en comité secret pour élaborer les directives générales de l'insurrection.

S'agissant des cellules, une seule a pratiquement fonctionné. Il s'agit de celle que présidait Gris Camille. Au cours d'une réunion, à laquelle assistait Kacou Aoulou,

des délégués de masse avaient été désignés pour le secteur Bété. Gassaud Gaston avait été chargé de la fusion des groupes de jeunes Bétés dits « les 5 D » et les « Sans loi » qu'il aurait à diriger.

Quant aux sections, il n'a été envisagé que la création d'une seule et ce, à Gagnoa. Baï Tagro, alors sous-préfet de cette localité, devait l'organiser. Il affirme avoir confié cette charge à Djegnan Clément. Il apparaît d'ailleurs qu'elle n'a pas eu à regrouper ses membres et n'a tenu d'autre réunion hors celle de Doudoukou, au cours de laquelle Gris Camille annonça le renversement futur du gouvernement et la tentative d'assassinat de Dignan Bailly par le président de la République.

Par contre, de nombreux délégués ont été désignés et chargés d'œuvrer au sein de leurs groupements ethniques respectifs, de leurs circonscriptions d'origine ou de fonction, afin de préparer les esprits à faire prendre position contre la politique du président Houphouët-Boigny.

Ainsi :

- Djessou Loubo et Séry Koré, pour les Bétés de la région de Soubré;
- Thiam Amadou, pour les éléments africains étrangers résidant à Abidjan;
- Dem Tidiane, pour la région de Korhogo;
- Soumahoro Gaoussou, pour la circonscription de Séguéla et alentours;
- Sidibé Ladji, pour les ressortissants maliens de Daloa; [PAGE 160]
- Coffi Gadeau et Banny Jean, pour le milieu Baoulé d'Abidjan et de l'intérieur;
- Alloh Jérôme, pour la sous-préfecture de Grand-Bassam;
- Laigret Georges, pour le syndicat des locataires de la S.L.H.C.I. et les employés de la R.A.N.;
- Avit Bayoulou, sous-préfet de Dabou, pour le blocage de la circulation sur l'axe routier N'Douci-Abidjan, le jour de l'insurrection;
- Kattié Assanvo, pour les mêmes fonctions à Tiassalé, aidé par des renforts venus de Gagnoa.

Grâce à ces agents, la subversion couvrait donc d'immenses régions.

*

* *

La préparation du complot s'est faite par contacts entre les conjurés, mais plus encore lors de nombreuses réunions d'information tenues notamment :

a) Aux domiciles de :

- Mockey Jean-Baptiste (zone 4),
- La mère de Mockey à Grand-Bassam,
- Gris Camille,
- Kacou Aoulou,
- Djessou Loubo.

b) Au cinéma désaffecté puis à celui en cours d'exploitation du quartier impérial, à Grand-Bassam.

Une trentaine, au moins, de réunions se sont tenues chez Djessou Loubo (aux dires de celui-ci).

Ces réunions, très régulières, se raréfient à partir du mois d'août, époque où lecture est donnée par Djessou Loubo d'une lettre de Paraiso Albert, avisant les conjurés que le président de la République avait connaissance de l'existence du complot.

Les membres du directoire et les principaux organisateurs assistaient le plus souvent aux réunions, sauf Mockey qui, à de rares exceptions, se faisait représenter par Gris Camille. Y participaient également les agents d'exécution, venus pour recevoir les instructions nécessaires et être tenus informés des développements de la préparation du complot.

D'après Thiam Amadou, celui chez qui devait se tenir la réunion téléphonait, le jour-même, aux autres membres, en glissant au cours de la conversation les mots « ce soir ». Pour y être admis, il fallait se faire reconnaître au moyen de mots de passe, désignant souvent une couleur, un nom de chose ou de ville (déclarations de Thiam, Dosso et Capri Djédjé). Chez Djessou Loubo, a précisé Thiam, le portier étant illettré, il fallait, pour avoir droit d'entrer, lui enfoncer dans la paume de la main l'ongle de l'auriculaire.

Au cours de ces réunions, qui se tenaient généralement après vingt-deux heures (déclaration de Kacou Aoulou), les griefs invoqués contre le gouvernement étaient rappelés et des instructions étaient communiquées. [PAGE 161]

Il était interdit de prendre des notes (affirmations de Iro Jean-Baptiste).

Pour garder son caractère secret à l'organisation, il n'était tenu aucun registre d'inscription; aucune carte de membre n'était distribuée; il n'était perçu aucune cotisation.

Les décisions prises par le directoire insurrectionnel et les instructions élaborées au cours des réunions étaient communiquées ensuite aux responsables locaux qui devaient en assurer la diffusion et l'exécution auprès des membres acquis au mouvement.

3) Les mobiles des conjurés

Au cours des diverses réunions des thèmes et griefs ont été développés. Si certains étaient d'ordre général, d'autres par contre étaient spécifiquement liés à la situation politique ou sociale de chaque orateur.

Les griefs principaux contre le gouvernement et la personne du président Houphouët-Boigny se résument comme suit :

A) En politique générale

- a) Dictature du chef de l'Etat au sein du parti, du gouvernement, de l'Assemblée nationale, auxquels il donne des directives et dont les membres ne jouissent d'aucune liberté d'expression;
- b) Inféodation de la Côte-d'Ivoire à l'Occident, créant une subordination de fait à l'ancienne puissance colonisatrice : la France;
- c) Détention des postes-clefs des services administratifs par des Européens;
- d) Absence de traité avec les pays de l'Est;
- e) Installation, contraire à l'esprit d'indépendance, de bases militaires françaises en Côte-d'Ivoire;
- f) Absence d'éducation politique des masses.

B) Sur le plan économique et financier

- a) Régime préférentiel accordé à la France dans les achats commerciaux; d'où étouffement de la concurrence internationale;
- b) Bas prix de vente des produits agricoles, particulièrement café et cacao, en opposition à l'augmentation constante des prix des marchandises manufacturées importées;
- c) Main-mise des Européens sur le grand et le petit commerce;
- d) Maintien du franc CFA alors que la Côte-d'Ivoire pourrait créer sa propre monnaie;
- e) Pouvoir d'achat très bas des citoyens.

C) Sur le plan social

- a) Offre insuffisante d'emplois, d'où chômage;
- b) Bas salaires des travailleurs dans les secteurs public et privé;
- c) Cherté des loyers et notamment des habitations dites « à bon marché »;
- d) Train de vie extravagant de certains ministres et députés; excès des déplacements à l'étranger; [PAGE 162]
- e) Non accélération de l'africanisation des cadres alors que l'assistance technique est très coûteuse;

f) Hégémonie Baoulé dans le parti, le gouvernement et les hautes fonctions de l'administration.

Il ne s'agissait toutefois là que d'une propagande démagogique, spécieuse mais nécessaire, qui visait essentiellement à légitimer leur action.

Dans une telle entreprise, il est en effet indispensable, pour rallier des partisans, de les convaincre que la cause qu'on leur demande d'embrasser est une juste cause.

En effet, les mobiles profonds qui ont déterminé les promoteurs du mouvement sont tout autres.

Les uns ont agi par ambition. C'est le cas en particulier de Mockey, qui n'a jamais accepté son éviction du Secrétariat général du P.D.C.I.-R.D.A.

Cela résulte à l'évidence des propos qu'il a tenus lors de la réunion organisée chez sa mère, à Bassam.

« Mockey a déclaré que juridiquement, il était le secrétaire du P.D.C.I.-R.D.A., qu'il avait été évincé irrégulièrement par le président Houphouët-Boigny et que bientôt il aurait sa revanche » (déclaration de Thiam).

Cet état d'esprit, qui a été confirmé notamment par Baï Tagro, traduit l'existence, chez ledit Mockey, d'un complexe de frustration et d'un profond ressentiment à l'égard du chef de l'Etat, tenu pour responsable de ses déboires politiques. Son ambition insatisfaite a engendré une haine profonde à l'égard de l'homme qu'il considère, gratuitement, comme ayant été un obstacle à la réalisation de ses aspirations.

C'est là, en définitive, la vraie raison de son comportement et la cause première du complot dont il a été le chef.

Quant à Banny Jean, ambitieux et impatient, il envisageait d'accéder à la vice-présidence de la République, tout en conservant le portefeuille de la Défense.

Kacou Aoulou convoitait le ministère des Finances.

Thiam Amadou ambitionnait d'entrer au Bureau politique du Parti renoué.

Capri Djédjé avait le désir de jouer un rôle politique dans le pays et l'assurance lui avait été donnée qu'il obtiendrait satisfaction.

Iro Jean-Baptiste devait devenir « membre du Cabinet de la présidence », de la future Assemblée nationale. On lui avait, de plus, laissé entendre qu'il obtiendrait un terrain sur lequel l'entrepreneur Bernard devait lui édifier une maison.

Kouakou Anet pensait obtenir un siège de député dans la future Assemblée.

D'autres ont agi par ressentiment, estimant que leurs mérites et leur dévouement

antérieur à la cause du R.D.A. n'avaient pas obtenu leur légitime récompense.

Sidibé Ladji se plaignait d'avoir été écarté du pouvoir, alors que ses amis, Mockey et Djibo Soukalo, compromis en 1959, disait-il, au même titre que lui, avaient été réhabilités et appelés à de hautes responsabilités : le premier comme ambassadeur, le second [PAGE 163] comme conseiller économique et social, maire et député. Il en avait conçu une profonde amertume.

Alloh Jérôme serait venu au mouvement par rancune. Ses brillants états de service ne lui avaient valu, déclarait-il, aucun poste de commandement et n'avaient été récompensés que par une promotion au grade de Commandeur de l'Ordre national, alors que dans le même temps, Mockey, dont la fidélité était pourtant sujette à caution, était élevé à la dignité de Grand Officier. Le chef de l'Etat, selon lui, aurait également fait preuve d'ingratitude à son égard, en ne lui accordant aucun secours lors de la maladie de ses deux enfants ou des funérailles de son père, alors que dans les mêmes circonstances, Sidibé Ladji, pour son fils, Dem Tidiane et l'huissier Diop, pour les obsèques de leur père, avaient reçu une aide substantielle.

Dosso Kounadi se plaignait, ayant fait trois ans d'emprisonnement pour son action au sein du R.D.A., de ne pas avoir obtenu la récompense qu'il était en droit d'en attendre, alors que d'anciens adversaires du parti avaient bénéficié, a-t-il dit, « de privilèges incroyables ». En cas de réussite du complot, il devait être député.

Certains ont cru aux récompenses qui leur étaient promises par les dirigeants de la subversion.

Gris Camille et Kacou Aoulou avaient dit à Laigret Georges que le futur gouvernement lui ferait construire une villa.

Bohui Christophe avait la certitude d'être nommé chauffeur dans une ambassade.

Bazy Séry espérait les galons de lieutenant et Zébri Blé Lambert ceux d'adjudant. Sokoï Zadi Bernard et Gassaoud Gaston escomptaient une bourse d'études à l'I.H.E.O.M, Ouraga Norbert ferait partie d'un Cabinet ministériel.

Aux habitants de Grand-Bassam, on avait promis de leur construire un port de pêche, et aux gens de Yopohua, de lever le plan de leur village et d'y faire un lotissement.

Quelques-uns des conjurés ont agi par peur.

« La peur a dicté mes gestes », déclare Goffri Kouassi. « Les meilleurs lieutenants du président Houphouët faisaient partie de la subversion. J'ai voulu préserver ma famille. »

Gaoussou Soumahoro a prétendu de même avoir adhéré au mouvement en raison de la peur que lui inspiraient ses promoteurs, tous, gens de caractère violent et vindicatif.

Dem Tidiane et Coffi Gadeau ont voulu être dans la même barque que les conjurés,

par crainte de perdre leur portefeuille en cas de succès de la subversion.

Enfin, certains ont agi par vengeance.

Au cours d'une réunion chez Djessou, Gris devait déclarer : « Il ne s'agit pas de discuter du bien fondé ou non des condamnations prononcées à Yamoussokro; il faut prendre conscience de la déclaration de guerre du président Houphouët-Boigny à la Franc-Maçonnerie et en relever le défi. »

Le mouvement ainsi défini, il reste à déterminer ses objectifs.

*

* *

[PAGE 164]

II – BUTS POURSUIVIS

De l'esprit des conjurés et de l'aspect de leurs activités, au-delà de l'analyse des faits imputables à chacun, il apparaît une résolution sans équivoque :

- 1) de renverser le gouvernement constitutionnel ivoirien par de voies illégales, par la violence, par une insurrection armée;
- 2) d'exciter les citoyens à la guerre civile;
- 3) d'assassiner le président de la République;
- 4) d'instaurer en Côte-d'Ivoire un régime d'obédience communiste.

*

* *

A) Le renversement du gouvernement constitutionnel

L'on ne saurait mieux faire à cet égard que d'emprunter au dossier de l'Information les propres aveux des inculpés. Les choses y sont dites avec toute la franchise et la clarté désirables.

Mockey Jean-Baptiste : « Le but réel du mouvement était le renversement du gouvernement. »

Banny Jean : « Nous avons voulu renverser le gouvernement afin de réaliser une politique essentiellement, fondamentalement, radicalement différente de celle pratiquée. »

Thiam Amadou : « L'objectif de nos réunions était le renversement du

gouvernement et son remplacement par un autre qui serait dirigé par Jean-Baptiste Mockey. »

Coffi Gadeau : « Le mouvement critiquait le Parti, le gouvernement et le chef de l'Etat sur tous ces critères (dictature, manque d'africanisation.... etc.). Il voulait prendre le pouvoir, aux fins de porter toutes les modifications radicales à cet état de choses. »

Séry Koré : « Chaque délégué du mouvement devait rassembler les membres acquis au mouvement et les armer de toutes sortes d'instruments (flèches empoisonnées, matchettes, couteaux, bouts de bois, armes à feu) et les faire descendre sur Abidjan au jour "j" de l'insurrection. »

Ainsi donc, dans l'optique des comploteurs, le meilleur des mondes politiques possibles ne sera la Côte-d'Ivoire que si le gouvernement en place était relégué au musée des souvenirs. Il fallait donc s'y employer.

*

* *

De tout temps, le pays bété fut une aire favorable à des résistances inconsidérées au P.D.C.I.-R.D.A., au gouvernement constitutionnel. Il importait donc d'instaurer au cœur même de cette région une section active du mouvement subversif. Dans cette optique, [PAGE 165] le sous-préfet Baï Tagro accepta de mettre discrètement au service de la conjuration son dynamisme et sa popularité.

Les deux acolytes de son choix, Brissy Djégna Clément et Depri Domoraud Antoine, battirent activement la campagne pour propager la nouvelle de l'insurrection prochaine, pour accréditer l'assertion selon laquelle le président Houphouët-Boigny a attenté à la vie de Dignan Bailly, député de Gagnoa. Cette dernière nouvelle fut l'un des thèmes de la grande réunion de Doudoukou, du 18 août 1963, organisée par Dépri, à l'instigation de Gris Camille, Doudoukou, village notamment connu comme réfractaire au P.D.C.I.

Et pour un plus grand rayonnement de la subversion, Brissy obtint l'adhésion à l'organisation de :

- Vry Dogo Jean, chef de canton à Kassehoua,
- Abou Justin, chef de Tribu à Lebam,
- Dassé Djédjé, chef de Tribu à Toutoubéré,

en leur faisant admettre que le gouvernement P.D.C.I. en place est hostile aux Bétés et que sa chute s'impose.

Dans une autre portion du pays bété, à Issia, à Soubré et dans leurs environs, les députés Djessou Loubo, Séry Koré, secondés de l'employé de commerce Faulet Charles, devaient s'employer à recruter des sympathisants, mais, semble-t-il, n'ont

pas obtenu des résultats appréciables.

Les armes de persuasion étaient l'insuffisance des routes et des écoles, les prix anormalement bas du café et du cacao.

A Abidjan, le ministre Gris Camille, le docteur Capri Djédjé se rallient une multitude de jeunes bétés pleins de turbulence et d'allant. Ce sont :

- Gassaud Gaston, commis à l'Enregistrement,
- Ouraga Norbert, contrôleur des douanes,
- Bohui Christophe, chauffeur-livreur,
- Kuo Sahié Georges, adjoint administratif,
- Zahui Kouyo, plombier,
- Iro Jean-Baptiste, commis à l'Assemblée nationale,
- Gnali Koffi, chef du secrétariat du ministère du Travail,
- Kacou Evariste, infirmier,
- Brissy Simon, commis architecte.

Il a suffi de leur dire qu'avec un nouveau gouvernement, un nouveau jour va luire pour le pays bété.

Ancien syndicaliste et ministre du Travail, Gris Camille aborde les syndicalistes, les travailleurs, les cheminots comme Laigret Georges. Il les gagne à la cause de la subversion en les entretenant de l'inexistence en Côte-d'Ivoire du droit de grève, du droit d'exprimer librement ses opinions. On les rencontre à l'une des réunions tenues à son domicile.

Il faut mettre l'accent sur ce fait que Gris Camille dirigeait personnellement et activement tous ces recrutements, et cette campagne de pervertissement, de pourrissement des esprits en milieu bété d'Abidjan et de province.

*

* *

[PAGE 166]

Sous d'autres cieux, de Grand-Bassam, d'Adiéké, d'Aboisso, et de leur périphérie immédiate, les conjurés Mockey Jean-Baptiste, Kacou Aoulou Alloh Jérôme exploitaient les anciennes rancunes progressistes et les événements du Sanwi.

*

* *

Au Nord, c'est la détention, à Yamoussokro, des Koné Amadou et Issa Bamba, etc., qui est le cheval de bataille des comploteurs Dem Tidiane et Soumahoro Gaoussou,

tant à Korhogo qu'à Séguéla et dans les villages environnants.

L'actif et jeune député Gaoussou choisit ses lieutenants parmi les chefs coutumiers (Koné Sory) et parmi les représentants des jeunes (comme Bakayoko Zoumana dit de Gaulle).

Des sous-préfets : Kattié Assanvo à Tiassalé, Avit Bayoulou à Dabou, réalisent leur adhésion à la conjuration par leur ferme détermination d'installer des barrages aux chefs-lieux de leurs circonscriptions administratives afin de bloquer la circulation routière vers Abidjan à l'heure de la révolution.

Les cheminots (l'on peut citer Laigret Georges) promettent d'empêcher des trains de renforts, militaires ou civils provenant de l'intérieur, d'atteindre Abidjan, privant ainsi la capitale de tout secours en faveur du gouvernement.

Le ministre Thiam Amadou, occupant la radio, devait ordonner la diffusion des informations subversives.

Les délégués provinciaux (Baï Tagro, Gaoussou Soumaboro, Dem Tidiane, Alloh Jérôme.... etc.), les responsables locaux du complot qui ont constitué des groupes de choc sur toute l'étendue du territoire national, s'engageaient, le jour « J » :

- à s'opposer aux autorités locales au cas où celles-ci ne suivraient pas le mouvement;
- à empêcher une vacance du pouvoir administratif;
- à diriger éventuellement sur la capitale une partie de leurs hommes armés de fusils perfectionnés ou de traite, de flèches, de matchettes..., etc.

Pour stimuler l'ardeur de certains comploteurs, la direction du mouvement se fait grande prometteuse :

- offre d'un véhicule « Opel » et envoi en stage d'élèves-officiers du sergent-chef Zébri Blé Lambert;
- promotion du sergent Bazy Séry au grade de lieutenant;
- nomination à la questure de l'Assemblée nationale de Ladji Sidibé et, à la tête d'une préfecture, de Kattié Assanvo;
- désignation de Thiam Amadou en qualité de membre du nouveau Bureau politique;
- assurance donnée à Dosso Kounadi et à Kouakou Anet d'être choisis comme députés;
- offre d'une bourse d'études supérieures à Sokoï Zadi Bernard;
- envoi à l'I.H.E.O.M. de Laigret Georges et de Gassaud Gaston;
- installation d'un port de pêche à Grand-Bassam;
- construction de villas en faveur de certains insurgés (Lohoun Albert, Ibéhi Kacou Evariste, Laigret Georges); [PAGE 167]
- lotissement du village de Yopohua (Gagnoa).

Quant au milieu Baoulé, l'instruction n'a pu révéler ni la quantité, ni la qualité des recrues qui ont pu y être faites par Coffi Gadeau ou par Banny Jean.

*

* *

Ainsi, comme une araignée, la subversion tissait sa toile sur les différentes régions du pays. Les résultats de cette activité ne se firent pas longtemps attendre :

- La fabrication de flèches empoisonnées est confiée à Dassé Djédjé, chef de Tribu à Toutoubéré (Gagnoa).
- Des armes, des munitions sont acquises.

L'huissier Kouakou Anet, de Dimbokro, les livre au sous-préfet Coffi Séraphin de Lakota, qui les fait parvenir au ministre Gris Camille, lequel les remet à son tour au ministre Kacou Aoulou.

Sous l'impulsion de Gris Camille et de Capri Djédjé, trois associations de jeunes Bétés :

- la J.B.A. (Jeunesse Bété d'Abidjan),
- les « 5 D »,
- les « Sans loi »,

s'organisent en commandos insurrectionnels respectivement dirigés par Gassaud Gaston, par Koukougnon Gigla et par Azo Pierre, qui, pour le triomphe de la violence, se tiennent prêts au jour « J », aidés des syndicalistes et des travailleurs, à s'attaquer au gouvernement, à investir le port, le palais présidentiel, les édifices publics, avec, à la bouche :

« A bas Houphouët
Vive Mockey Jean-Baptiste. »

Des gardes du corps les plus sûrs du chef de l'Etat, comme Bazy Séry, des militaires du palais, comme Zébry Blé Lambert, acceptent d'être du nombre des comploteurs. Et Banny Jean, ministre de la Défense, apporte aux conjurés le concours de l'Armée, avec la complicité du colonel Beaudelaire, de l'adjudant Robin.

C'était l'atout numéro un de la réussite de l'organisation subversive.

A côté de ces promesses, figurent des serments. En effet, le Sommet, l'Equipe de conception du complot, conscient du danger que cette entreprise leur faisait courir, a fait prêter serment à certaines recrues hésitantes, douteuses (Gaoussou Soumahoro jure, chez la mère de Mockey à Grand-Bassam, sur le fétiche « Assohoun », Iro Jean-Baptiste, chez Kacou Aoulou à Abidjan, sur une cartouche).

Il y a plus. Les conjurés ne reculent même pas devant l'assassinat. C'est de cette sorte que Zézé Victor, devenu dangereux par les propos qu'il tenait, fut réduit au silence, de peur qu'il ne fût découvrir le complot.

Enfin, usant d'une autre arme psychologique pour frapper l'esprit des membres de la

subversion, le directoire décidait d'adopter un drapeau de couleur rouge, emblème, disait-il, d'indépendance [PAGE 168] réelle et non fictive, et dont la confection fut confiée à l'humble tailleur bété Oubr Rémy de Grand-Bassam.

Tout ce chapelet de faits est, sans l'ombre d'un doute, révélateur de la ferme volonté des conjurés de réussir le coup d'Etat, de renverser le gouvernement.

*

* *

B) Excitation des citoyens à la guerre civile

Il eut été naïf pour les conjurés de penser, de croire que le renversement de ce gouvernement présidé par Houphouët-Boigny s'opérerait sans mal, sans difficultés, le 28 août 1963, lors de son retour à Abidjan, venant d'Adis-Abeba. Sa grande popularité, son audience nationale, son prestige incontesté, la fidélité de certains de ses amis, de ses compagnons de lutte au sein du R.D.A., la masse paysanne qui n'a pas la mémoire courte, d'autres éléments imprévisibles entreraient certainement en jeu et constitueraient de sérieux obstacles à la victoire rêvée des comploteurs. Certains de ceux-ci en ont eu claire conscience.

Banny Jean : « Il n'a pas été expressément décidé d'exciter la population à la guerre civile. Il est probable cependant que le développement de l'action y aurait conduit, car des gens se seraient nécessairement manifestés en faveur de Houphouët-Boigny. »

Goffri Kouassi : « Il était donc fatal d'envisager, du fait de la popularité du président Houphouët-Boigny, un accrochage sérieux entre les membres de la subversion et les partisans du chef de l'Etat. La guerre civile était inévitable en toutes ses horreurs. »

Toutes les recrues de l'organisation subversive, excitées en conséquence par une propagande ad'hoc (dictature du président Houphouët, sa haine des Bétés et des Agnis, la tentative d'assassinat de Dignan Bailly par le chef de l'Etat, les bas salaires... etc.) étaient donc prêtes, organisées en commandos, en groupes de combat, à lutter avec des armes modernes, des flèches, des machettes pour leur nouvelle cause si leurs chefs éprouvaient la moindre contrariété au moment de l'action décisive.

Gris Camille : « Le jour du coup d'Etat, les partisans du président Houphouët seraient neutralisés par tous les moyens, même, au besoin, par une bataille rangée. De tous les coins de la Côte-d'Ivoire, les délégués provinciaux se dirigeraient avec leurs hommes sur Abidjan (il s'agit de Baï Tagro, de Gaoussou Soumahoro, de Dem Tidiane.... etc.). Les trains ne pourraient circuler grâce à nos conjurés cheminots. Les routes nationales seraient bloquées pour empêcher des troupes favorables au

président d'arriver à Abidjan. .

Kuo Sahié Georges : « A Abidjan, des jeunes comme Kacou Evariste, Laigret Georges, Gassaud Gaston et Bohui Christophe dit Lame Rasoir, Koudou François, devaient jouer un rôle actif à la tête de leurs commandos constitués de jeunes Bétés originaires de la circonscription de Gagnoa, surtout du village de Yopohua, qui avaient reçu la promesse de Gris et d'Aoulou d'un lotissement rapide [PAGE 169] dudit village et la construction en leur faveur de villas modernes.

« Kacou Evariste, infirmier à l'hôpital de Treichville, originaire de Yopohua, domicilié à l'Habitat Craone, devait, de ce point, au jour « J », conduire vers l'avenue 16, rue 12, près du Foyer catholique, son commando de jeunes Bétés, vociférant "A bas Houphouët".

« Cette troupe devait rencontrer, à l'avenue 16, Koudou François, restaurateur, originaire de Yopohua, à la tête d'un autre commando.

« Gassaud Gaston, commis d'Enregistrement, originaire de Bahompa, ami d'enfance de Gris Camille, à la tête d'une troupe dite "Les Sans loi", devait opérer jonction avec les troupes suscitées.

« Bohui Christophe dit Lame Rasoir, chauffeur, originaire également de Bahompa (Gagnoa), cousin de Gassaud Gaston, chef du commando appelé "Les 5 D", devait, à son tour, rejoindre Kacou Evariste, Koudou François et Gassaud Gaston.

« De là, tous les commandos, réunis en une immense colonne marcheraient vers le port et le palais présidentiel en criant "A bas Houphouët" et en se livrant éventuellement, comme une foule en excitation peut le faire, à des pillages, à des violences, à des excès, voire même à des attentats sur les personnes qui leur opposeraient des résistances.

« Si les hommes du président résistaient à ces révolutionnaires déchaînés... il y aurait certainement du sang de répandu. »

En province, les sous-préfets Baï Tagro, Avit Bayoulou, Kattié Assanvo et autres personnalités du complot devaient, d'après bien des conjurés, y maintenir l'ordre. C'est tout dire.

L'installation donc en Côte-d'Ivoire de la guerre civile n'était pas de l'ordre des probabilités.

Dans l'âme des chefs de la subversion, elle était un mal nécessaire. Seule, elle pouvait avoir raison de la puissance du chef de l'Etat, Houphouët-Boigny.

Djessou Loubo, en une phrase lapidaire, exprime éloquemment ce sentiment :

« Il s'agissait d'une véritable révolution. »

Révolution, avec pour atout numéro un l'armée ivoirienne dont Banny Jean apportait

le concours et dont la participation était considérée comme indispensable à tout succès réel.

*

* *

C) Assassinat du président de la République

Au cours de ces événements (renversement du gouvernement, déclenchement de la guerre civile le 28 août 1963), quel serait le sort du chef de l'Etat ?

Certains conjurés (Gris Camille, Dosso Kounadi, Banny Jean), sans démasquer leurs propres intentions, expliquent qu'ils envisageaient simplement, après son arrestation, sa mise en résidence surveillée au village de Abrobakro (dans la région d'Aboisso) après l'y avoir fait conduire par son neveu Lambert ou par son chauffeur Kouadio.
[PAGE 170]

Il y serait traité avec tous les égards dus à un vaincu de marque.

Kacou Aoulou préfère déclarer que « le président serait contraint de donner sa démission et aurait discuté avec le gouvernement insurrectionnel de sa retraite ».

Point n'est là cependant la volonté réelle des conjurés influents. En leur for intérieur, il fallait abattre l'homme fort dont l'existence, la survie après la conquête du pouvoir, hanterait leur sommeil et ne leur permettrait pas de s'endormir sur leurs lauriers.

Son assassinat s'imposait en pays Sanwi, en pays Bété de Gagnoa, quand l'on sait l'amour à la Néron que ces pays lui portent

« Toujours embrasser pour mieux étouffer ».

Djessou Loubo le confesse sans ambiguïté :

« Le président devait être conduit dans la région d'Aboisso, ce qui équivalait à un arrêt de mort. »

Caffi Gadeau : « Aucun doute que le président devait être assassiné. Pour qui connaît le Sanwi, sa haine farouche vouée au président, pour qui connaît les excités de Gagnoa, la résidence ordonnée de M. Houphouët chez l'un ou l'autre est une condamnation à mort. »

Alloh Jérôme : « Dans les propos de Gris Camille, j'avais retenu le fait suivant : "Puisque Houphouët-Boigny a voulu porter atteinte à la vie de Dignan Bailly, il fallait aussi porter atteinte à sa vie." »

Thiam Amadou : « Il est permis de croire que sa vie aurait été en danger. »

Capri Djédjé : « Au cours des réunions auxquelles j'ai participé, il n'a été question que de la mise à mort du président Houphouët-Boigny, et des membres du gouvernement qui lui seraient restés fidèles. »

Dakaud Téa : « Gris Camille m'a demandé de me rendre immédiatement à Gagnoa voir Baï Tagro pour que celui-ci puisse prévenir les villageois de Yopohua de se rendre à Sassandra surveiller le port, au cas où le président débarquerait, de se saisir de celui-ci pour l'envoyer dans un campement très loin de la ville, de la route, puis de le supprimer. »

Toute équivoque est levée.

Le président Houphouët-Boigny devait donc payer de sa vie l'ambition conquérante des insurgés. « Le Roi est mort, vive le Roi. » La succession ouverte, à qui doit-elle échoir ?

*

* *

D) Instauration d'un régime communiste

Le chef de l'organisation subversive, l'âme du mouvement, Mockey Jean-Baptiste, prenait en mains les destinées du pays. Il en devenait le président. Les comploteurs l'affirment unanimement.

En effet, au cours des diverses réunions tenues à Abidjan (chez Gris Camille, chez Kacou Aoulou, chez Mockey – en zone 4 – et à Grand-Bassam), les conjurés avaient toujours été informés d'une direction composée de quatre membres qui auraient, en cas de succès du complot, les attributions suivantes : [PAGE 171]

Mockey Jean-Baptiste, président de la République;

Banny Jean Konan, vice-président, ministre de la Défense;

Gris Camille, ministre des Affaires extérieures;

Kacou Aoulou, ministre des Finances.

D'autres responsables obtenaient d'autres postes ministériels

Thiam Amadou, ministre de l'information. Il devenait en outre membre du Bureau politique rénové.

Coffi Gadeau, ministre de l'Intérieur.

A Alloh Jérôme revenait la présidence de l'Assemblée nationale.

Aucun conjuré cependant ne dira clairement de quelle manière, par quelle procédure

cette répartition des postes ministériels s'était effectuée.

Banny Jean soutient qu'il n'y a pas eu pour ce faire, du moins à sa connaissance, de réunions spéciales et que l'on laissait supposer tacitement que chacun d'entre eux (Thiam, Gadeau et lui-même) conserverait le portefeuille déjà détenu et que Mockey ferait un bon chef de gouvernement.

Quoi qu'il en soit, ce gouvernement existait dans la clandestinité, dans les lieux des réunions et dans l'esprit des conjurés avant la découverte du complot. Il avait donc élaboré un programme de politique générale destiné à remplacer celui indésirable du gouvernement à renverser par la violence, par la révolution.

Coffi Gadeau livre ses impressions à ce sujet, sans aucun fard :

« Le mouvement voulait donc prendre le pouvoir aux fins de porter toutes modifications radicales à cet état de chose, et cela dans une optique communiste. »

« D'aucuns, comme Mockey, avaient une sympathie fort profonde pour le communisme. Ainsi, avait-il mal accueilli le désappareillement du président Houphouët et du R.D.A. d'avec le Parti communiste français. La présence à ses côtés, comme premier lieutenant du mouvement subversif, de Banny Jean, n'est pas moins éloquente. En effet, nul n'ignore les idées communistes de Banny qui avait milité pendant ses études à Montpellier dans la section des jeunes communistes de cette localité. »

« Quant à Gris Camille, tout le monde connaît sa passion pour le communisme. N'avait-il pas effectué plusieurs voyages dans ces pays ? »

« Kacou Aoulou combattit le R.D.A. sous prétexte qu'il était communiste. Le fait pour lui d'être cette fois-ci aux côtés de ces trois communistes notoires démontre qu'il avait simplement fait au R.D.A., non pas une opposition idéologique, mais régionaliste contre le président Houphouët-Boigny. »

« Mieux encore, si Aoulou, au cours de nos réunions, parle de l'appui qu'il attend du Ghana, appui moral et financier, c'est justement parce que la politique du docteur Kwame N'Krumah, plus tendue vers l'Est, faisait son admiration. »

« Pour me résumer, j'affirme que les tendances du mouvement subversif auquel, hélas, j'ai adhéré, sont communistes. »

Ces déclarations de Coffi Gadeau sont d'une portée exceptionnelle quand l'on connaît que la couleur rouge fut adoptée pour le drapeau des conjurés que devait faire confectionner Iro Jean-Baptiste.

Par ailleurs, bien des membres importants du complot, Thiam [PAGE 172] Amadou, Baï Tagro, ont fait connaître qu'il avait été prévu la mise en place d'un gouvernement communisant.

Baï Tagro : « Gris me parlait souvent de l'instauration du régime communiste en

Côte-d'Ivoire. Tous ceux qui participaient au mouvement était d'accord. »

Thiam Amadou : « Il avait été prévu le renversement des alliances et l'adoption du système économique des pays de l'Est. »

Séry Koré : « Sur le plan économique, nous envisagions l'instauration du régime communiste. Sur le plan de l'assistance technique, il devait être fait appel aux pays de l'Est. »

Alloh Jérôme : « Il avait été décidé d'élargir les alliances aux pays de l'Est. »

Devant de telles révélations, Banny Jean ne peut être pris au sérieux quand il soutient que chacun attendait le régime de son cœur.

Il s'agissait donc de toute évidence de tendre la main aux pays de l'Est, au socialisme et même au Ghana marxisant dont la réunification avec la Côte-d'Ivoire était vivement souhaitée par Mockey, selon Iro Jean-Baptiste.

*

* *

III. – MOYENS D'ACTION

Pour atteindre leurs buts, leurs divers objectifs, pour imposer au pays leur régime politique, non seulement les conjurés, on l'a vu, s'étaient employés à développer en tous milieux leurs griefs au cours des réunions préparatoires en vue d'emporter l'adhésion des masses au mouvement, non seulement ils recherchèrent par cette propagande insidieuse l'isolement sur le plan national du chef de l'Etat, mais ils en vinrent à vouloir fermement le renversement du gouvernement par la violence, par une insurrection armée, par l'assassinat du président Houphouët-Boigny.

Ce sont là de lourdes tâches qui requièrent des atouts considérables.

Aussi les comploteurs eurent-ils recours :

- 1) à l'aide étrangère,
- 2) aux forces armées nationales,
- 3) aux forces de police ivoirienne,
- 4) à divers moyens d'intimidation (serment, assassinat).

*

* *

A) Appel à l'aide étrangère

Des Européens (colonel Beaudelaire, adjudant Robin, Bernard, Beauchamp, Moréno, Cadorel, Morillon, Leuillier, Garsi, Lecuyer), des Libanos-Syriens (Chaina, Raggi, Fakry, Addad, Farres, Koury), présents, de l'aveu même de maints conjurés, à bon nombre des réunions subversives, approuvaient de tout cœur les grandes décisions [PAGE 173] des comploteurs avec la tranquille certitude que leurs conseils et leurs promesses de financement ne cesseront jamais d'être utiles au succès de la révolution.

Et, puisque l'argent est le nerf de toute guerre, Lhuillier, Cadorel, Moréno, ne cachaient pas, à la grande satisfaction du directoire, leurs possibilités de relations avec certains milieux financiers en Europe.

L'on nourrissait aussi l'espoir que les banques françaises, par l'intermédiaire de Hepp et Jérusalemi, à contacter par Boka Ernest, Ekra Mathieu, Mockey Jean-Baptiste et Kacou Aoulou, seraient des pactoles de l'organisation révolutionnaire.

Bernard de l'Aquarium, galvanise certains conjurés en s'engageant à leur offrir des villas, voire même des subsides.

De tout l'or amassé, Kacou Aoulou aurait la haute gestion. Il semble cependant que la montagne en mouvement n'a enfanté qu'une souris.

Les relations des révolutionnaires s'étaient par ailleurs amplifiées à l'échelle mondiale.

Kacou Aoulou obtient du président Kwame N'Krumah, par l'intermédiaire de son ambassadeur à Abidjan, une promesse d'aide matérielle, morale, très discrète du fait qu'en respect des conventions internationales, il ne pouvait manifestement intervenir militairement dans les affaires intérieures de la Côte-d'Ivoire. Une lettre lue au domicile de ce chef conjuré en informait les membres de l'organisation subversive.

Coffi Gadeau : « Dans l'ambiance de nos réunions, ambiance chargée de tant d'ambitions, chacun voyait déjà se réaliser de simples promesses d'aides faites par le Ghana et autres Etats. »

Le mouvement pouvait en outre compter, pensent la plupart des comploteurs, sur nos diplomates à l'étranger, en particulier sur nos représentants à l'O.N.U. (Usher Assouan), à Bruxelles (Fiankan Gaston), à Bonn (Amos Djoro), en Israël (Koffi Bilé).

De leurs contacts avec les divers Etats de l'Europe, du Proche Orient et d'ailleurs, le directoire attendait :

– Un soutien moral et financier et une reconnaissance sans hésitation du gouvernement à naître du coup d'Etat.

L'avortement du complot n'a pu faire apparaître, hélas, le poids, la valeur des secours attendus de l'étranger.

Le ciel des conjurés n'était par ailleurs qu'à moitié lumineux. Un gros nuage noir l'obscurcit : l'armée française. Elle aurait constitué, semble-t-il, un très sérieux obstacle si elle intervenait, en application des conventions sur le maintien de l'ordre intérieur, en faveur du gouvernement constitutionnel. Il fallait donc se l'associer. Le colonel Beaudelaire, le juge Garsi apaisent les appréhensions des comploteurs en leur promettant, grâce aux diligences de Kacou Aoulou, la neutralité de cette armée, le jour du coup d'Etat.

Ayant obtenu des apaisements fermes de ce côté-là, le mouvement pouvait tout espérer de l'avenir avec, à ses côtés, les forces de polices ivoiriennes, les Forces armées nationales et avec ses propres tentatives de financement de ses forces.

*

* *

[PAGE 174]

B) Appel aux Forces armées nationales

Les révolutions se font difficilement sans le concours de l'armée dont la fidélité au gouvernement en place est de tradition.

Il faut donc la conduire à soutenir l'action subversive. Le ministre de la Défense, Banny Jean, ne tarde pas à promettre d'utiliser l'armée au profit et au bénéfice de l'organisation subversive. Et déjà, les conjurés espéraient qu'à l'heure de la révolution, les soldats se rueraient avec toutes espèces d'armes sur le chef de l'Etat, sur les autres membres du gouvernement et sur leurs partisans.

Séry Koré : « Le nom de Banny était souvent dans les conversations. C'est lui qui devait, avec la complicité de Bazy Séry, de son armée, s'emparer, le jour "J", de la personne du président de la République. »

Alloh Jérôme : « Chez Gris, l'accent a été mis sur le concours effectif de Banny et de l'armée ivoirienne. »

Et Banny lui-même entretenait constamment cette confiance. Capri Djédjé l'entend dire chez Djessou que « l'armée ivoirienne, notamment les officiers, étaient en mesure de faire face à toutes difficultés et qu'il attendait avec impatience le retour du chef de l'Etat ».

Les plus assidus aux réunions, les conjurés Thiam Amadou, Gaoussou Soumahoro, Dosso Kounadi, prêtent les mêmes déclarations à Banny Jean.

Gris Camille, quant à lui, pense que toutes ces promesses de Banny n'étaient que

vantardises : « Nous avons beaucoup plus de "gueulards" que d'hommes intelligents. ». « Il faut que cela ait pu faire du bruit. »

Le sérieux de Banny ressort cependant de quatre faits fort significatifs :

1) L'invitation qu'il fait au garde du corps Bazy Séry de tout mettre en œuvre pour séparer le président de la République, dès son arrivée au port, le 28 août 1963, des personnalités de sa suite et de le tenir en respect avec son revolver. Ainsi, il lui serait facile de s'emparer du chef de l'Etat.

2) L'élaboration, lors d'une réunion au palais présidentiel, de concert avec Kacou Aoulou et le colonel Beaudelaire, d'un plan d'intervention des Forces armées ivoiriennes.

Quatre groupes d'intervention sont prévus :

a) Le lieutenant Zadou prendrait position au marché d'Abidjan. Plateau, ayant pour adjoint un Européen, Bernard de l'Aquarium, qui lui apporterait un peloton de civils.

b) Le lieutenant Gnazéré, à la tête d'un contingent formé de militaires ivoiriens des camps d'Akouédo et Mangin, occuperait les principales artères d'Abidjan-Plateau.

c) Des soldats, commandés par le sergent-chef Gogo Séry, s'étaleraient dans Adjamé avec pour point de ralliement le marché d'Attiekoubé.

3) La mission donnée au colonel Beaudelaire de faire désigner, pour la garde d'honneur du président de la République, des militaires et des policiers favorables au coup d'Etat. [PAGE 175]

4) Cette déclaration lourde de sens de Banny Jean, s'agissant de l'armée : « Je comptais, après m'être entouré de la sympathie de quelques officiers, user de l'organisation matérielle de l'armée et de la confiance qu'elle me fait pour l'amener à exécuter des ordres du dernier moment dont elle n'aurait pas eu le temps de mesurer les conséquences. »

Il appert de toute cette démonstration que le ministre de la Défense apportait au mouvement toute son intelligence et tout son dynamisme.

Malgré ces apports de bon aloi les chefs conjurés jugèrent prudents et utiles de se procurer à côté des flèches empoisonnées à fabriquer à Gagnoa par Dassy Djédjé et Koudou Paul, des armes modernes pour en doter leurs recrues civiles. Gris Camille devait, selon Iro Jean-Baptiste, s'en procurer en Suisse. Et malgré un désaccord certain sur la date de la transaction, il reste acquis à l'instruction que quatre caisses d'armes, tout au moins, avaient été achetées par Kacou Aoulou, par l'intermédiaire de Gris Camille. Leur destination dernière fut le domicile de Kacou Aoulou qui affirme les avoir remises à Bernard.

Niamien N'Guessan, le transporteur de ces armes, reçoit de ces personnalités du complot, en récompense, la somme de 200 000 francs. Fait curieux qui dément

l'assertion des conjurés selon laquelle le mouvement ne possède pas de « caisse ».

Il a même que Gris Camille avait en outre promis de fournir 500 000 francs de subsides nécessaires à l'organisation subversive à Gagnoa.

D'où viennent ces fonds ? Peut-être de leurs amis étrangers installés en Côte-d'Ivoire ou ailleurs. L'information n'a pu le déterminer.

Le directoire, comme on s'en aperçoit, songeait à une action subversive d'envergure. Et la personne du ministre de l'Intérieur, Coffi Gadeau, parut l'intéresser.

*

* *

C) Les forces de police

Intentionnellement recruté par Mockey Jean-Baptiste, Coffi Gadeau jure que l'aide de la police ne devait pas être efficace, effective, mais consister en une abstention.

Tel n'est pas l'avis de certains conjurés (Gassaud, Iro Jean-Baptiste.... etc.) qui déclarent qu'au jour « J », les liaisons devaient être établies entre les responsables de Treichville et ceux de la police afin de mettre au point les modalités de leurs actions.

Quant à Banny, il déclare : « Les forces de police avaient été laissées naturellement sous la responsabilité de Coffi Gadeau et leur action paraissait devoir être importante. »

Gadeau s'en est toujours défendu, arguant de sa passivité. En réalité, il n'apparaît pas que des membres de la police soient présentement en détention pour faits subversifs.

Assuré de l'adhésion au complot de l'armée avec Banny, de la [PAGE 176] police avec Gadeau, il ne restait au directoire que de mener à bien ses préparatifs, sans être découvert, sans que le complot soit éventé.

*

* *

D) Divers moyens de persuasion

Une surveillance des conjurés s'est établie. Les suspects sont soumis au serment. Gaoussou Soumahoro, soupçonné d'être en relation avec le président Yacé Philippe, est conduit, dans la nuit du 11 au 12 juillet 1963, à Grand-Bassam et jure sur l'« Assohoun », un fétiche.

Iro Jean-Baptiste, pour avoir prêché au cours d'une réunion la non violence, jure

chez Kacou Aoulou sur une balle posée à même le sol.

Des conjurés, à l'exemple de Ladji Sidibé, font opérer des marabouts (Zoumana Koné, El-Hadji Sékou Kaba..., etc.) afin que par mille sortilèges le président soit séparé de ses meilleurs amis, soit isolé et soit de ce fait sans difficultés, éliminé de la scène politique du pays.

Il y a aussi le recours à la mort violente (tel l'assassinat perpétré sur la personne de Zézé Victor par Mockey, Banny Jean, Gris Camille, avec l'assistance de Dosso, de Faulet Charles et de Bohui Christophe, sur un simple soupçon de trahison de la victime).

Les uns et les autres ont donné de leur participation au crime, en juillet 1963, à la digue de Koumassi où Zézé fut conduit, sur l'ordre du directoire, par Dosso, Faulet et Bohui Christophe, des versions différentes.

Banny Jean proteste de son innocence. A l'en croire, Faulet et Dosso Kounadi se sont jetés sur Zézé. Il a entendu un grognement sourd suivi de bruits semblables à des râles. « Toute cette scène s'est passée très rapidement, sans que je puisse rien comprendre ni réagir. »

Mockey Jean-Baptiste prétend avoir assisté passivement à la correction donnée à Zézé par Dosso, Faulet et un certain Barthélémy (qui ne peut être que Bohui Christophe).

Dosso Kounadi affirme n'avoir fait que le guet.

Quant à Gris Camille, il avoue que Zézé a été battu jusqu'à ce qu'il ne donne plus signe de vie, par Mockey Jean-Baptiste, Banny Jean, Dem Tidiane, Dosso Kounadi, Faulet, Djessou et par lui-même. Des charges n'ont pu être établies contre Djessou et Dem Tidiane.

Ces coups portés inconsidérément à Zézé auraient donc, à les en croire, provoqué la mort.

Tous nient donc avoir prémédité le fait et assurent qu'ils ne voulaient donner qu'une simple correction à Zézé Victor.

Le rapport médico-légal contredit ces assertions :

1) Examen extérieur du cadavre

Il s'agit d'un cadavre en état de décomposition déjà très avancé, ligoté, les mains derrière le dos. La corde qui a été confiée aux [PAGE 177] services de la police, fait le tour du thorax, bloquant les bras ramenés en arrière; les poignets sont liés par treize tours de corde, puis la corde descend sur les cuisses et s'arrête au niveau des genoux, étroitement attachés l'un à l'autre. Dès la section de la corde, des sillons de strictions apparaissent nettement. La face est tuméfiée, gonflée par les gaz de putréfaction; mais il n'existe pas de mousse au niveau de la bouche par laquelle sort

la langue.

Au niveau du cou, on note des ecchymoses faisant pratiquement tout le tour du cou, mais plus marqués sur les faces latérales; le cartilage thyroïde ne semble pas fracturé.

On ne relève aucune plaie sur l'ensemble du corps, à part quelques pertes de substances au niveau du bord libre du pavillon des oreilles, mutilations provoquées par les animaux aquatiques.

A l'extrémité de la partie libre de la corde d'une longueur de un mètre cinquante environ, est attachée une gueuse d'un poids de quinze kilogrammes environ.

2) Autopsie

On constate que les poumons, bien que déjà en état de décomposition, ne contiennent pas de liquide; il s'y trouve encore de l'air; de même, dans la trachée, pas de liquide, ni de particules que l'on trouve habituellement dans l'arbre respiratoire des asphyxiés par submersion. Les poumons sont légers, il n'existe pas d'œdème pulmonaire, il n'y a pas d'eau dans l'estomac.

Au niveau de la bouche, on constate qu'il manque plusieurs dents; à la mâchoire supérieure, manquent les deux incisives médianes, droite et gauche; la perte de ces deux dents date de longtemps et est bien antérieure à la mort du sujet; en effet, les alvéoles dentaires sont comblées et la muqueuse à leur niveau est parfaitement normale.

Par contre les incisives supérieures gauches et la canine gauche sont cassées au ras de l'alvéole.

Des données de l'examen antérieur du cadavre et de l'autopsie, on peut tirer les déductions suivantes :

- 1) L'âge apparent de la victime est d'une trentaine d'années environ.
- 2) Il s'agit d'un faux noyé; autrement dit, la mort est antérieure à la submersion; l'absence de mousse autour des lèvres, l'absence d'eau dans la trachée et dans les poumons, la légèreté du parenchyme pulmonaire, prouvent que la victime n'a pas respiré dans l'eau.
- 3) La victime a probablement été frappée au visage; ce qui explique la fracture des dents signalée ci-dessus.
- 4) Les ecchymoses du cou permettent de penser qu'une strangulation par corde ou par tout autre moyen a été effectuée; la présence de la langue en dehors de la bouche est un signe de présomption en faveur de la strangulation. »

* *

[PAGE 178]

LE MOUVEMENT SUBVERSIF UNIVERSITAIRE

Il s'agit d'une autre organisation.

Les buts poursuivis, les moyens à employer s'apparentent étroitement à ceux mis en avant par le mouvement de Mockey Jean-Baptiste.

Ce mouvement semble avoir pris naissance en Côte-d'Ivoire, assurément à Abidjan dans les années 1959-1960-1961-1962-1963.

Selon Kouamé Bi Bohi Jean-Pierre « Somolo m'a confessé que la mort de Boka a peiné et découragé beaucoup de membres du mouvement ».

« Il m'a nommé par ailleurs comme membre de leur mouvement deux condamnés du premier complot : Moussa Diarra et Daubrey Auguste. »

Ses principaux adeptes sont :

- le professeur Aouti Akossi, président de l'organisation;
- le fonctionnaire Somolo Akpénan, secrétaire général;
- l'agent d'exploitation des postes Voli Bi Tra Gérard;
- l'étudiant Edmond Bechehin Obédou;
- le directeur de société Tanoh Justin;
- le fonctionnaire-élève Diallo Mamadou (de l'E.N.A.);
- le boussolier Kouamé Bi Bohi Jean-Pierre.

Ses objectifs sont : une africanisation des cadres, le retrait de l'Armée française du sol national, l'avènement d'un gouvernement dont les activités prouvent que l'indépendance acquise n'est pas fictive.

Un seul moyen pour parvenir au résultat : le renversement du gouvernement présidé par Houphouët-Boigny par la violence, avec l'aide de l'Armée ivoirienne.

*

* *

Tels sont les deux mouvements subversifs qui ont été mis en lumière par l'information. Il ne semble pas en l'état actuel des renseignements recueillis que des liens existent entre le mouvement subversif universitaire et le groupe Mockey Jean-Baptiste.

Cependant leur existence est chose certaine.

*

* *

Ainsi donc il est constant que les mouvements subversifs Mockey et universitaire envisageaient réellement ...

- 1) le renversement du gouvernement;
- 2) l'excitation à la guerre civile;
- 3) l'assassinat de Son Excellence le président Houphouët-Boigny. [PAGE 179]

De l'information il résulte donc définitivement à l'encontre de chacun des inculpés les charges ci-après :

En ce qui concerne les quatre membres du directoire insurrectionnel :

1) *Mockey Jean-Baptiste :*

Après avoir nié énergiquement, a fini par se rendre à l'évidence et reconnaître sa participation à la subversion.

Il a notamment avoué avoir :

- a) commis des « erreurs politiques », ainsi qu'un crime à l'égard du président Houphouët-Boigny, en violant la confiance que ce dernier avait placée en lui;
- b) été le chef de l'organisation subversive et, à ce titre :
 - organisé plusieurs réunions chez lui, en zone 4, et chez sa mère, à Grand-Bassam;
 - amené au mouvement Gris Camille et Coffi Gadeau;
 - confié certaines missions à Ladjî Sidibé;
 - accepté de prendre des contacts à l'étranger;
- c) voulu renverser le gouvernement, par la démission du président de la République, obtenue soit à la suite d'une intense propagande, soit, au besoin, par la force armée.
 - Aucun régime nouveau ne devait être installé; l'actuel devait simplement être amélioré;
- d) décidé qu'il fallait éliminer, « en le séquestrant », le président Houphouët-Boigny;
- e) conçu la guerre civile comme inévitable et envisagé à cet effet :
 - l'appui de l'armée;
 - la création de comités insurrectionnels locaux, lui-même se chargeant de l'organisation de la région de Bassam.

Il aurait, en outre, d'après ses co-incipués :

- sollicité l'appui de Nasser et de Ben Bella (déclarations de Thiam, Iro et Bohi);
- déclaré qu'il comptait sur l'appui financier de Hepp, de Jérusalemi (déclaration de Coffi Gadeau);
- formé le directoire insurrectionnel, lors d'une réunion chez Djessou Loubo (déclarations de Gris Camille);
- critiqué le désappareillement du R.D.A. d'avec le Parti communiste (déclarations de Capri Djédjé);
- voulu instituer un régime communiste (déclarations de Coffi Gadeau);
- envisagé le rattachement de la Côte-d'Ivoire au Ghana (déclarations de Iro Jean-Baptiste);

– participé activement à l'assassinat de Zézé Victor; il aurait tenu la victime par la tête et aurait fourni le pagne et la ficelle pour l'emballer (aveux de Gris, Faulet, Bohui, Dosso Kounadi). [PAGE 180]

2) *Banny Konan Jean :*

Après avoir nié sa participation à la subversion, il a finalement reconnu avoir:

a) fait partie du mouvement subversif et, à ce titre :

- été recruté par Ladjé Sidibé;
- été chargé des problèmes de défense;
- été au courant des contacts pris à l'étranger;
- assisté à de multiples réunions.

b) voulu renverser le gouvernement afin de « réaliser une politique essentiellement, fondamentalement, radicalement différente de celle pratiquée »;

- estimé que le « gouvernement était trop inféodé à l'occident et à la France en particulier »;
- envisagé une coopération économique avec les pays de l'Est;
- pensé que le renversement du régime pouvait être obtenu par la simple pression de la foule, mais avoir envisagé, au besoin, le recours de la force armée.

c) donné son accord à l'élimination du président Houphouët-Boigny et, à ce titre :

- reçu mission d'étudier et de réaliser son arrestation;
- pris les contacts nécessaires pour y parvenir;
- mis en place le dispositif de l'arrestation;
- adhéré au plan qui prévoyait l'internement et l'assassinat du président Houphouët-Boigny;

d) envisagé, comme inévitable, la guerre civile et l'avoir préparée, notamment :

- en se chargeant d'obtenir l'adhésion des populations Baoulés de Bassam, Abidjan et Gagnoa à la politique du futur gouvernement;
- en assurant à la subversion le soutien de l'armée ivoirienne.

e) assisté à l'assassinat de Zézé Victor.

En cas de succès de la subversion, il conservait son portefeuille de la Défense et devenait le vice-président de la République,

Selon ses co-inculpés, il aurait en outre :

- voulu instituer un gouvernement communiste, se disant lui-même imprégné de la pensée marxiste (déclarations de Iro Jean-Baptiste, Capri Djédjé);
- participé à diverses réunions concernant la mise sur pied du dispositif d'attaque, en présence du colonel Beaudelaire (affirmation de Zébri Blé Lambert);
- pris une part effective à la perpétration de l'homicide commis sur Zézé Victor (selon Faulet, Bohui, Dosso et Gris Camille).

3) *Gris Camille :*

Il a reconnu avoir :

a) participé au mouvement subversif, en qualité de membre du directoire insurrectionnel. Recruté en avril 1963 par Mockey, il a [PAGE 181] participé à

plusieurs réunions et est intervenu personnellement pour rallier à la subversion :

- les populations bétés d'Abidjan, en la personne de Gassaud Gaston et de Iro Jean-Baptiste;
- les populations bétés de Gagnoa par l'intermédiaire de Tagro Baï;

- les milieux ouvriers et les syndicats, grâce à Laigret Georges.
 - b) voulu renverser le gouvernement et mettre en place un régime qui « corrigerait, selon les situations critiquées au cours des réunions »;
 - c) envisagé l'élimination du président Houphouët-Boigny qui devait être placé en résidence surveillée.
 - d) estimé que la guerre civile était inévitable et s'être employé activement à l'organiser, notamment :
 - en créant des comités insurrectionnels;
 - en chargeant Laigret Georges de bloquer, au jour « J », la circulation ferroviaire;
 - en confiant aux sous-préfets Baï Tagro, Kattié Assanvo et Avit Bayoulou le soin d'établir, au jour de l'insurrection, des barrages sur les routes de Dabou, N'Douci et Tiascalé;
 - en créant des commandos qui, sous les ordres de Gassaud et Iro, devaient semer du désordre à Abidjan au moment du coup d'Etat;
 - en se procurant des armes et en les faisant transporter de Tabou à Abidjan.
 - e) participé effectivement à l'assassinat de Zézé Victor.
- En cas de succès, il devait obtenir le ministère des Affaires extérieures.

Selon ses co-inculpés, Gris aurait en outre :

- tenu une réunion le 18 août 1963 à Doudoukou, au cours de laquelle il accusa le président de la République d'avoir voulu assassiner le député Dignan Dailly au cours de leur voyage à Addis-Abeba : cette nouvelle était destinée à soulever les populations bétés contre le chef de l'Etat (déclarations de Baï Tagro, Sahié Georges);
- pris les contacts nécessaires avec les membres de la Franc-Maçonnerie pour les amener au mouvement, en leur faisant valoir que le président Houphouët-Boigny leur avait déclaré la guerre (déclarations de Sahé, Iro, Thiam et Coffi Gadeau);
- demandé à Iro de confectionner le drapeau de la subversion (déclarations de Iro et Sahié Georges);
- reproché au président d'avoir combattu le communisme qui a fourni les principaux dirigeants du R.D.A. (déclarations de Iro Jean-Baptiste);
- étalé ses sympathies pour le marxisme (déclarations de Coffi Gadeau) et envisagé l'installation d'un régime communiste (déclarations de Baï Tagro et Iro Jean-Baptiste);
- donné des ordres pour surveiller et arrêter, le cas échéant, le président de la République à son débarquement à Sassandra et le faire tuer par les gens de Yopohua (déclarations de Dakaud Téa). [PAGE 182]

4) Kacou Aoulou :

Après avoir nié énergiquement, il a fini par reconnaître sa participation au mouvement subversif. Il a avoué notamment avoir :

- a) été membre du directoire et, à ce titre :
 - assisté à plusieurs réunions et en avoir tenues à son domicile;
 - amené Dem Tidiane à la subversion;
 - été chargé du financement de la conjuration;
- b) voulu renverser le gouvernement et instituer un régime nouveau dont le chef aurait été Mockey;
- c) donné son accord à l'élimination du président Houphouët-Boigny qui devait, selon lui, être mis en résidence surveillée;
- d) été convaincu que la guerre civile était inévitable et, à cet effet, avoir « estimé

nécessaire d'organiser un esprit de révolte dans la masse », selon ses propres paroles;
e) reçu en dépôt quatre caisses mais prétend en ignorer leur contenu, à savoir, des armes;

f) appris l'assassinat de Zézé Victor par la presse mais n'y avoir pas participé.

Selon les déclarations des autres inculpés, il aurait également :

- pris des contacts avec le président N'Krumah en vue d'obtenir son appui moral et financier (déclarations de Djessou, Dosso, Alloh Jérôme, Séry Koré et Gassaud);
- établi des relations avec certains milieux financiers, par l'intermédiaire de Hepp et Jérusalem (déclarations de Mockey, Gris et Coffi Gadeau);
- été chargé de rallier au mouvement les populations Agni du Sanwi et de Bassam (déclarations de Gassaud Gaston, Séry Koré, Dosso, Gris et Djessou Loubo);
- reçu la mission de financer la confection du drapeau de la subversion (déclarations de Iro Jean-Baptiste);
- eu des sympathies pour la doctrine communiste et avoir admiré la politique du Ghana, orientée vers l'Est (déclarations de Coffi Gadeau);
- choisi Abrobakro, dans le Sanwi, comme lieu d'exil du président Houphouët-Boigny (déclarations de Zébri Blé Lambert);
- fait transporter quatre caisses d'armes, de Tabou à son domicile, à Abidjan et payé, à ce sujet, la somme de 200 000 francs au convoyeur (déclarations de Gris Camille).

*

* *

En ce qui concerne la principaux organisateurs :

5) *Cotti Gadeau :*

Il reconnaît avoir :

- a) participé au mouvement subversif en pleine connaissance de [PAGE 183] cause. Recruté par Mockey en mai 1963, il a assisté à cinq réunions;
- b) donné son accord pour le renversement du gouvernement. Il a déclaré à ce sujet que le mouvement voulait modifier l'état de chose dans une optique communiste. « Il s'agissait, a-t-il dit, de socialiser tous les moyens de production »;
- c) accepté, comme préalable à la prise du pouvoir l'élimination du président de la République : « aucun doute, a-t-il affirmé, que le président devait être assassiné »;
- d) envisagé la guerre civile comme inéluctable. Son rôle aurait été d'apporter à la subversion le concours des forces de police sur lesquelles il avait la haute main, en sa qualité de ministre de l'Intérieur, poste qu'il devait d'ailleurs conserver dans le futur gouvernement.

6) *Thiam Amadou :*

Il déclare être entré dans la subversion en avril 1963, sur l'instigation de Djessou Loubo.

Il reconnaît avoir :

- a) participé à la subversion de façon active et, à ce titre :

- assisté à vingt réunions;
- été chargé d'amener au mouvement les non originaires de Côte-d'Ivoire;
- b) manœuvré en vue du renversement du gouvernement et de son remplacement par un régime plus favorable aux pays de l'Est, basé sur une économie communiste;
- c) considéré comme nécessaire la disparition du président Houphouët-Boigny, et avoir été au courant du plan prévu pour son arrestation ainsi que pour sa déportation dans la région d'Aboisso, où, dit-il, « sa vie aurait été en danger »;
- d) admis comme inévitable la guerre civile et participé à son organisation :
 - en prenant part aux réunions où il fut décidé de la mise en place des commandos insurrectionnels;
 - en acceptant de mettre à la disposition des conjurés les moyens de diffusion (Radio-Télévision) dont il avait la responsabilité en raison de ses fonctions.

En cas de succès de la subversion, il comptait conserver son portefeuille du ministère de l'Information et entrer dans le nouveau Bureau politique.

7) *Dem Tidiane :*

Ayant d'abord nié sa participation au mouvement subversif, il a fini par reconnaître d'avoir :

- fait partie du complot, auquel il a été amené par Kacou Aoulou. Il a assisté à cinq réunions au minimum; [PAGE 184]
- accepté le renversement du gouvernement en place, au besoin par la force armée;
- été d'accord pour l'élimination du président Houphouët-Boigny, ainsi que des personnes qui lui étaient favorables; considéré comme inévitable la guerre civile. Il était chargé notamment d'organiser des commandos dans la région de Korhogo, Odienné et Boundiali.

8) *Djessou Loubo :*

Il a avoué dès le début de l'information sa participation au complot. Considéré par Mockey comme le fondateur du mouvement, il s'en défend, en soutenant : qu'il a été recruté par Gris Camille que Mockey n'aurait jamais accepté la présidence d'un mouvement dont il aurait eu l'initiative, en raison du peu d'estime qu'il avait pour sa personne.

Il a reconnu avoir :

- a) participé très activement à la subversion, notamment :
 - en organisant à son domicile une trentaine de réunions;
 - en assistant aux réunions tenues chez les autres;
 - en se chargeant d'obtenir l'adhésion au mouvement des populations de la région de Soubré et avoir contacté, à cet effet, Faulet;
 - en développant, au cours des diverses réunions, les griefs adressés au gouvernement;
 - en recrutant certains membres, comme Kacou Aoulou, Thiam Amadou et Alloh Jérôme;
 - voulu renverser le gouvernement pour établir un régime socialiste qui aurait :
 - * élargi ses alliances à tous les pays sans exception;
 - * assuré une africanisation rapide;
 - * révisé les accords militaires avec la France;
- c) considéré comme nécessaire l'arrestation du président Houphouët-Boigny, avec le

concours de la force armée. Il savait que le président devait être conduit dans la région d'Aboisso puis dans celle de Gagnoa, « ce qui équivalait, a-t-il précisé, à un arrêt de mort »;

d) accepté comme inévitable la guerre civile; il s'agissait, selon lui, « d'une véritable révolution ».

9) *Alloh Jérôme* :

Il a reconnu dès le début de l'information, avoir :

a) adhéré à la subversion en juillet 1963, à la demande de Djessou Loubo, et y avoir participé activement, notamment :

- en assistant à plusieurs réunions;
- en incitant plus particulièrement les membres de la conjuration à continuer leur action malgré la découverte du complot (la [PAGE 185] lettre de Paraiso annonçant cette nouvelle avait été lue au cours d'une réunion chez Djessou, ce qui avait jeté la consternation parmi l'assistance);

- en s'engageant à obtenir l'adhésion à la subversion des populations de Grand-Bassam et d'Adiaké;

b) voulu renverser le gouvernement et établir un régime qui devait, selon ses propres termes, « élargir les alliances à l'Est »;

c) considéré comme nécessaire l'assassinat du président Houphouët-Boigny et des membres de son gouvernement;

d) été persuadé que l'action des conjurés devait aboutir à la guerre civile et avoir été au courant de tous les préparatifs mis sur pied pour y faire face.

Alloh Jérôme a avoué être venu au mouvement par rancune, et avoir eu l'assurance qu'il obtiendrait, en cas de succès, la présidence de l'Assemblée nationale.

10) *Séry Koré* :

Après avoir nié les faits lors de sa première comparution devant le juge d'instruction, a reconnu par la suite avoir :

a) participé activement au mouvement subversif auquel il aurait adhéré par rancune, à la suite de la condamnation prononcée contre « son fils Donwahi », par la Cour de Sûreté de l'Etat.

Au courant de l'organisation de la conjuration, il a pris part à toutes les réunions;

b) voulu renverser le gouvernement et établir un régime communiste afin :

- de pouvoir prendre en main toutes les populations, grâce à l'installation de cellules de base;

- d'organiser un pouvoir autoritaire;

- d'instituer une économie communiste;

- de faire appel, sur le plan de l'assistance technique, aux pays de l'Est;

c) considéré comme indispensable l'assassinat du président de la République, qui aurait été séquestré dans la région d'Aboisso, afin d'y subir des tortures avant d'être exécuté;

d) estimé que la guerre civile devait avoir lieu, et avoir accepté d'organiser des commandos dans les régions d'Issia et de Soubré. Il devait développer devant les populations les griefs soulevés contre le gouvernement, les nouvelles idées sur la réorganisation du P.D.C.I.-R.D.A. et rendre compte de ses démarches à Gris Camille.

En cas de succès, il devenait le premier vice-président de la future Assemblée nationale.

11) *Goffri Kouassi :*

Il a reconnu dès le début de l'information avoir fait partie de la subversion, connaissant ses buts.

Recruté par Gris Camille en mai 1963, il n'a participé qu'à une seule réunion, au domicile de Djessou Loubo. [PAGE 186]

Selon lui, le renversement du gouvernement s'imposait à bref délai et, au besoin, avec l'emploi de « moyens forts » : pillage, destruction, attaques à main armée. Il a admis comme indispensable l'élimination de la scène politique du président Houphouët-Boigny dont la vie était en danger.

Il a envisagé « la guerre civile avec toutes ses horreurs », selon ses propres termes, et il a pris une part active dans l'organisation de celle-ci, notamment :

- en acceptant, sur la demande de Gris, de délivrer, le cas échéant, les membres de la subversion qui auraient été incarcérés;
 - en s'engageant à mettre le président Yacé en difficulté lors de l'autorisation donnée par l'Assemblée de la levée de l'immunité parlementaire de certains conjurés.
- Il aurait agi par peur, craignant le pire pour sa famille, en cas de succès de la subversion.

12) *Ladji Sidibé :*

Après avoir nié, il a reconnu avoir participé au mouvement subversif, en toute connaissance de cause et notamment avoir :

- été recruté par Mockey;
- participé à plusieurs réunions; accepté la mission d'amener à la subversion les ressortissants maliens de la région de Daloa;
- contacté divers marabouts, parmi lesquels : El-Hadji Sékou Kaba et Zoumana Koné de Daloa, en vue d'obtenir d'eux le succès du complot;
- accepté que le gouvernement fût renversé et remplacé par un régime de « tendance pro-communiste », ce qui explique la disparition du président de la République et l'installation de la guerre civile dans le pays.

Il déclare avoir agi par rancune, son mandat de député n'ayant pas été renouvelé. En cas de succès du mouvement, la questure ne l'Assemblée nationale devait lui revenir.

13) *Gaoussou Soumahoro :*

Il a reconnu dès le début de l'information sa participation active à la subversion, étant une recrue, en juin 1963, de Mockey.

Il a assisté à plusieurs réunions et a été chargé d'amener au mouvement l'adhésion des populations de Séguéla. Il avait contacté, à cet effet, divers notables de la localité, en particulier les nommés El-Hadji Moussa, Mékondo Soumahoro, Sory Koné, Zoumana Bakayoko, ainsi que Namory Konne et Dosso Namory demeurant à Treichville.

Il affirme avoir :

- organisé son action dans le plus grand secret, craignant que son comportement ne

lui attire la réprobation des autorités de Séguéla; il voulait les surprendre; [PAGE 187]

- juré sur le fétiche « Assohoun » chez la mère de Mockey, dans la nuit du 11 au 12 juillet 1963, sous prétexte qu'on se méfiait de lui, étant l'ami du président Yacé;
- voulu renverser le gouvernement et mettre à la place un régime socialiste, à l'instar des démocraties populaires. Selon ses propres termes; « Il fallait mettre le gouvernement Houphouët au rang des souvenirs »;
- accepté comme nécessaire l'assassinat du chef de l'Etat qui devait être torturé et tué dans la région de Gagnoa;
- considéré la guerre civile comme inévitable. Il déclare avoir agi par peur, les dirigeants de la subversion étant tous des « gens de caractère violent ». Il espérait, en cas de succès, obtenir un poste de diplomate.

14) *Avit Bayoulou* :

Après avoir protesté de son innocence, il a fini par reconnaître avoir adhéré à la subversion en mai 1963, sur les instances de Gris Camille.

Il a assisté à deux réunions tenues, l'une chez Gris, l'autre chez Djessou Loubo. Sous-préfet de Dabou, il avait reçu la mission, de la part de Gris, de former, au jour « J », des barrages sur la route entre Dabou et Sikensi, pour empêcher les éléments fidèles venus de l'intérieur d'arriver à Abidjan. Il devait recevoir, à cet effet, des centaines de Bétés, armés de flèches empoisonnées, d'armes à feu, de haches et de matchettes.

Ces troupes devaient lui être envoyées par Baï Tagro.

Il savait que le but de la subversion était d'obtenir le renversement du gouvernement avec le concours de la force armée.

Selon lui, le président Houphouët devait être déporté dans la région d'Aboisso, mais non assassiné. Il n'avait rien sollicité, mais il espérait, en cas de succès, s'imposer pour obtenir tout ce dont il avait besoin.

15) *Baï Tagro* :

Sous-préfet de Gagnoa, il a reconnu dès le début de l'information avoir adhéré au mouvement subversif, en mai 1963, à la demande de Gris Camille.

Il a avoué avoir ...

- a) participé à trois réunions, à Abidjan, ainsi qu'à celle tenue à Doudoukou;
 - accepté les différentes missions qui lui ont été confiées dans la région de Gagnoa, à savoir :
 - amener les populations bétés à la subversion,
 - organiser les commandos d'intervention,
 - regrouper les habitants de Doudoukou pour les acheminer sur Abidjan au jour convenu, grâce à Domoraud Dépri.
 - faire fabriquer des flèches empoisonnées par Djégnan Clément, [PAGE 188]
 - faire installer des barrages sur les routes pour empêcher les partisans du président Houphouët-Boigny de descendre sur Abidjan,
 - occuper au jour « J » les bureaux de radio et les postes et télécommunications de la région;
- b) connu les buts de la subversion qui visait à renverser le gouvernement actuel et à le remplacer par un régime communiste, et avoir été d'accord pour leur réalisation;

C) partagé l'avis des autres conjurés, quant à la déportation, dans la région d'Aboisso, du président de la République, du président Yacé et des membres du gouvernement qui devaient ensuite subir le sort que l'on voulait réserver à Dignan Bailly;

d) eu la certitude que la guerre civile devait éclater, compte tenu de la popularité du chef de l'Etat.

Il souhaite, en cas de succès, conserver son poste de sous-préfet et devenir maire de Gagnoa.

16) *Brissy Diégnan Clément :*

Il a reconnu dès le début de l'information avoir adhéré à la subversion, en juin 1963, à la demande de Baï Tagro.

Il a avoué avoir :

- accepté la mission de former dans les cantons Nord-Ouest et Sud de Gagnoa des groupes d'intervention. Il a contacté, à cet effet, de nombreux notables;
- fait préparer des flèches empoisonnées dans les villages de la tribu de Guého, et avoir reçu en paiement la somme de 10 000 francs de la part de Bai Tagro. Les flèches devaient être prêtes le 25 août 1963 au soir;
- assisté à la réunion du 18 août 1963, tenue à Doudoukou;
- su que les flèches qu'il faisait fabriquer devaient servir aux conjurés pour lutter contre le gouvernement et éliminer le président Houphouët-Boigny de la scène politique.

17) *Capri Djédjé :*

Il a reconnu dès sa première comparution avoir :

a) adhéré à la subversion en toute connaissance de cause et notamment :

- été recruté en juin 1963 par Séry Koré;
- assisté à des réunions;
- accepté la mission de constituer dans la région de Gagnoa, de concert avec Baï Tagro, des groupes de choc qui devaient intervenir au jour « J »;
- mené à Abidjan une intense propagande fondée sur la soi-disant tentative d'assassinat du député Dignan Bailly par le président Houphouët-Boigny;
- contacté de très nombreuses personnes dans le cadre de ses missions et en particulier : [PAGE 189]
 - Didi Jean Norbert, Djégnan Clément, Goli Jacques, Abiyoun Gabriel, chef de canton Nékédié, Kouame Alphonse, chef des Bétés d'Adjamé, Gnali Koffi, chef du secrétariat particulier au ministère du Travail, Kipré Michel, commis à l'hôpital central à Abidjan, Rabet Prosper, planteur à Gagnoa, Oro Alexandre, planteur à Gagnoa, Abou Justin, chef de tribu N'Dri et Dodo Jean, chef de canton Dakua;
- participé au mouvement parce que, dit-il, depuis 1960, il avait perdu la confiance du président Houphouët. Il pensait à la faveur du changement du gouvernement renouer avec les nouveaux dirigeants;

b) accepté le renversement du gouvernement et son remplacement par « un régime socialiste, pro-communiste »;

c) admis comme nécessaire l'assassinat du président de la République et des membres du gouvernement.

En cas de succès de la subversion, il devait jouer un rôle politique au niveau de

l'Etat.

18) *Faulet Charles* :

Après avoir nié, il a fini par reconnaître qu'il avait :

a) adhéré au mouvement subversif et avoir :

– été recruté en juillet 1963 par Djessou Loubo;

– assisté à quatre réunions, ainsi qu'à celle tenue le 18 août 1963 à Doudoukou;

– accepté de constituer des comités insurrectionnels dans la région de Soubré, en collaboration avec Séry Koré;

b) donné son accord pour le renversement du gouvernement;

c) accepté comme préalable, nécessaire, l'élimination du président de la République et avoir été au courant du dispositif prévu pour son arrestation.

Il pensait toutefois que le mouvement pouvait réussir sans qu'il fût assassiné;

d) envisagé la guerre civile « il y aurait eu, dit-il, une bataille rangée »;

e) participé activement à l'assassinat de Zézé Victor.

En cas de succès, il voulait faire doter son village d'une école et d'une route.

19) *Gassaud Gaston* :

Il a reconnu sa participation à la subversion dès sa première comparution devant le juge d'instruction. Il a avoué avoir :

a) adhéré au complot à la demande de Gris Camille en assistant à plusieurs réunions, déployant une intense activité pour remplir sa mission qui était d'organiser des commandos à Abidjan. Président de l'association de danse bété de Gagnoa à Abidjan, il a reconnu être intervenu auprès des groupes « 5 D » et « Sans loi » [PAGE 190] qui faisaient partie de l'association. Le groupe des « 5 D » ainsi appelé parce que ses membres ne prenaient que des taxis immatriculés « 5 D », et celui des « Sans loi » qui ne respectait rien, devaient, sous la direction de leurs chefs respectifs Azo Pierre et Koukougnon Gigla, soulever la masse et commettre des pillages et des violences contre la fraction dissidente de la population, le 28 août 1963;

b) participé au mouvement dans le but de renverser le gouvernement et introduire en Côte-d'Ivoire le système économique des pays de l'Est. « Le régime communiste devait pénétrer dans le pays », selon ses propres déclarations;

c) voulu éliminer le président Houphouët-Boigny;

d) admis que le gouvernement ne pouvait être renversé que par le soulèvement de l'armée. Cela devait se faire « par l'effusion de sang », considérant ainsi comme inéluctable la guerre civile.

En cas de succès, Gris Camille lui avait promis de l'envoyer en stage à l'I.H.E.O.M.

20) *Dosso Kounadi* :

Il a reconnu dès le début de l'information avoir appartenu au mouvement subversif.

Il a été une recrue de première heure, puisqu'il déclare avoir participé à la réunion initiale tenue à Bassam en avril 1963, chez la mère de Mockey. Il a notamment :

– participé à cinq réunions;

– connu tous les membres de la subversion.

Il savait que le mouvement tendait au renversement du gouvernement.

Selon lui, le président Houphouët devait être déporté dans la région du Sanwi. Il prétend ne pas avoir participé effectivement à l'homicide commis sur Zézé Victor, mais avoir simplement fait le guet près des voitures des assassins, et s'être rendu sur les lieux du crime, après la mort de la victime. En réalité, sa participation active à l'assassinat a été confirmée par Mockey, Banny et Gris Camille. Par ailleurs, ce dernier soutient que Zézé Victor a été exécuté sur dénonciation de Dosso Kounadi. En cas de succès de l'insurrection, il devait avoir une place de député.

21) *Iro Jean-Baptiste :*

Il a reconnu dès le début de l'information, avoir fait partie du mouvement subversif auquel il a adhéré en avril 1963, à la demande de Gris Camille.

Il connaissait les buts de la conjuration et il a fourni des détails très précis sur son organisation ainsi que sur le rôle et les attributions des principaux instigateurs. Il a déclaré avoir déconseillé la violence à l'égard du chef de l'Etat et préconisé d'intervenir [PAGE 191] auprès de lui pour obtenir qu'il infléchisse sa politique dans le sens voulu.

Cette prise de position aurait attiré la méfiance des conjurés à son égard, au point qu'il aurait confirmé sa volonté de participer à la subversion, en prêtant serment sur une cartouche posée à terre, au domicile de Kacou Aoulou.

Il a avoué avoir :

- assisté à vingt-huit réunions préparatoires;
- accepté d'amener le groupement des « 5 D » à la subversion et avoir pris les contacts nécessaires à cet effet, notamment avec Bohui Christophe;
- accepté de faire confectionner le drapeau de la conjuration et en avoir chargé plus spécialement Obré Rémy, tailleur à Bassam.

En cas de succès de la subversion, il devait être nommé membre du Cabinet de la présidence de la future Assemblée nationale et recevoir un terrain sur lequel l'entrepreneur Bernard devait lui construire une villa.

22) *Kuo Sahié Georges :*

Il a avoué dès le début avoir adhéré au mouvement et en avoir connu les buts. Il a d'ailleurs fourni de nombreuses précisions sur la subversion, sur la personnalité de ses membres et sur son organisation. Contacté par Gris Camille dont il est le cousin, il a participé à plusieurs réunions chez celui-ci et chez Mockey où il a rencontré la plupart des dirigeants. Il a également assisté au rassemblement de Doudoukou et a confirmé que Gris Camille avait, à cette occasion, excité la haine des Bétés en leur faisant croire que le président Houphouët-Boigny avait voulu assassiner le député Dignan Bailly.

Il prétend que le chef de l'Etat devait être placé en résidence surveillée, mais qu'il n'avait pas été expressément décidé de le tuer.

23) *Laigret Georges :*

Il a reconnu dès le début de l'information avoir participé à la subversion et en avoir connu tous les buts. Contacté par Gassaud Gaston, il a été chargé, en sa qualité de trésorier de l'association des locataires de la S.I.H.C.I., d'amener au complot les membres de ce groupement. En tant que cheminot et syndicaliste, il devait rallier ses

collègues du Chemin de fer et, avec leur aide, paralyser la circulation ferroviaire, le jour du déclenchement de l'insurrection, afin d'empêcher que des trains de renforts, militaires ou civils venant du Nord, puissent atteindre Abidjan.

Il a déclaré avoir assisté à deux réunions mais avoir ignoré que les membres du directoire insurrectionnel avaient pour premier objectif l'assassinat du président de la République. Il pensait que le chef de l'Etat devait être placé en résidence surveillée dans la région d'Aboisso.

En cas de succès du complot, on lui avait promis une villa dont la construction serait confiée à l'entrepreneur Bernard. [PAGE 192]

24) *Kattié Assanvo :*

Sous-préfet à Tiassalé, il reconnaît avoir adhéré au complot dont il connaissait les buts et l'organisation. Il a assisté à plusieurs réunions, chez Kacou Aoulou et chez la mère de Mockey à Grand-Bassam.

Il a avoué avoir :

- accepté de recruter des membres à Adiaké et à Bassam, à la demande de Kacou Aoulou, et d'organiser des barrages à N'Douci, à la demande de Gris Camille;
- su que le gouvernement devait être renversé;
- acquiescé à l'arrestation du président Houphouët qui devait, sans aucun doute, être assassiné;
- admis comme inévitable la guerre civile.

Il avait obtenu la promesse d'être nommé préfet en cas de succès.

25) *Kouakou Anet Adolphe :*

Précédemment huissier à Dimbokro, Kouakou Anet a reconnu, dès le début de l'information, avoir adhéré à la subversion, à la demande de Gris Camille.

Il reconnaissait les buts du mouvement, mais son action s'est bornée, selon lui, à faire transporter, en juillet 1963, par le chauffeur Niamien N'Guessan, quatre caisses d'armes, de Tabou à Dimbokro puis à Lakota, sur l'ordre de Gris Camille. Il a remis audit chauffeur, de la part de Gris, la somme de 200 000 francs en rémunération du service rendu. Il savait que ces armes devaient servir à la subversion.

Niamien N'Guessan déclare qu'à l'époque présumée de ce transport, il se trouvait incarcéré à Abidjan, mais que par contre Kouakou Anet l'aurait chargé d'amener six caisses d'armes et de munitions les 30 et 31 décembre 1962, de Dimbokro chez Kouakou Aliali, infirmier à Tabou. Kouakou Aliali l'aurait même accompagné au cours de ce transport.

En cas de succès de la subversion, Kouakou Anet pensait obtenir un siège à l'Assemblée nationale.

*

* *

En ce qui concerne les agents d'exécution :

26) *Abiyou Gabriel :*

Chef de canton Nékédié Abiyou Gabriel aurait été chargé, par Capri Djédjé, de rallier au mouvement les jeunes de son canton. Djégnan Clément, qui a assisté à l'entrevue, confirme l'exactitude du fait. Abiyou leur aurait fait savoir à cette occasion qu'il avait été déjà contacté à cet effet par Gris Camille. [PAGE 193]
L'inculpé proteste de son innocence et, pour la prouver, il déclare avoir remis le 13 décembre 1963, au sous-préfet Louma de Ouergahio, un rapport dénonçant les manœuvres subversives dont il avait eu connaissance.

27) *Abou Justin :*

Djégnan Clément déclare qu'il aurait chargé Abou Justin, chef de la tribu N'Dri de Gagnoa, de regrouper des jeunes gens pour le mouvement. Capri Djédjé, de son côté, affirme l'avoir rencontré à l'auto-gare d'Adjamé et lui avoir demandé de rallier à la subversion les membres de la tribu N'Dri. L'inculpé dénie les faits.

28) *Affoun Saha :*

Niamien N'Guessan a déclaré avoir pris livraison à son domicile, fin décembre 1962, de deux caisses d'armes qui auraient été ensuite transportées à bord d'une camionnette « 403 » à Tabou, chez l'infirmier Kouakou Aliali. Ce dernier qui aurait fait partie du voyage soutient que les faits sont inexacts. L'huissier Kacou Anet affirme, quant à lui, que le seul transport qu'il aurait confié à Niamien N'Guessan se situe en juillet 1963. Quant à Affoun Saha, il déclare totalement être étranger au complot.

29) *Babo Pierre :*

Accusé d'avoir fait partie du complot et d'avoir même tenu une réunion chez lui, l'intéressé s'en défend. Confrontés avec lui, Iro, Gassaud et Djessou ont déclaré ne l'avoir jamais vu dans les réunions.

30) *Badobré Wayoro Raphaël :*

Après avoir nié, il a fini par reconnaître sa participation au complot. Contacté par Gassaud Gaston, en août 1963, il s'est rendu chez Gris Camille à une réunion au cours de laquelle il a accepté la mission de rallier au mouvement les jeunes de la tribu Niabré en résidence à Abidjan ou à Gagnoa.
Il connaissait les buts de la subversion et il a donc agi en toute connaissance de cause.

31) *Bakayoko Anzoumana dit de Gaulle :*

Gaoussou Soumahoro a déclaré l'avoir contacté courant juillet 1963 et lui avoir demandé de faire venir à Abidjan, à une date qui restait à fixer, les jeunes gens qu'il dirigeait à Séguéla. Il a ajouté ne pas lui avoir indiqué les raisons de ce déplacement

et ne pas lui avoir parlé du mouvement subversif.
L'intéressé conteste sa rencontre avec Gaoussou Soumahoro. [PAGE 194]

32) *Barié Wahi Jean-Pierre :*

Djégna Clément déclare qu'en juin 1963, dans le cadre de la mission qui lui avait été confiée par Baï Tagro, il avait été amené à prendre contact avec Barié Wahi Jean-Pierre, chef de la tribu N'Dri qu'il avait chargé de rallier à la subversion les hommes de Guesséhoua. L'intéressé aurait accepté cette mission.
Barié déclare ces accusations mensongères et nie énergiquement toute participation au complot.

33) *Bayeto Gbizié Dominique :*

Gérant de la boutique « Abil Gal » à Treichville, l'intéressé conteste avoir participé à une seule réunion du mouvement subversif. Confronté avec Capri Djédjé, Dosso Kounadi, Sahié Georges, Gassaud Gaston, Gaoussou Soumahoro et Bohui Christophe, ceux-ci ont déclaré ne l'avoir jamais vu dans les réunions et ne pas le considérer comme membre de la conjuration.

34) *Bédi Oboudou André :*

Courant août 1963, il avait reçu à sa table Dakaud Téa qui, au cours du dîner aurait déclaré que le président Houphouët arrêtait à tort certaines personnes.
L'intéressé nie toute participation à la subversion et Dakaud a confirmé ce point de vue en précisant qu'au moment où il tenait ce langage au convive Koukougnon Anatole, Oboudou André était hors de la salle à manger.

35) *Bley Gnoko Arsène :*

Après avoir nié, il a fini par reconnaître sa participation au mouvement subversif. Il a accepté à la demande de Gassaud Gaston, de former un commando avec les jeunes gens de sa tribu N'Dri de Guibéroua résidant à Abidjan. Il a accepté cette mission parce qu'il devait obtenir, en cas de succès, un emploi dans l'administration. Gassaud Gaston déclare que la mission en question a été confiée à l'intéressé par Gris Camille et non par lui-même.

36) *Bley Zézé Félix :*

Zébri Blé Lambert a déclaré qu'il était acquis au mouvement. Il aurait reçu mission d'assurer la police aux 220 logements le jour du déclenchement de l'insurrection. L'intéressé s'en défend.

37) *Bohui Christophe :*

Il a reconnu dès le début de l'information sa participation au mouvement subversif et n'avoir rien ignoré de ses buts. [PAGE 195]

Il a avoué avoir :

- a) été recruté par Gris Camille. Selon ses propres déclarations il a :
 - participé de façon assidue aux différentes réunions;
 - transporté à bord d'une « 403 » familiale noire divers membres du mouvement qui se rendaient aux réunions, notamment Didi Jean et Ouraga qui allaient à Bassam.
 - b) admis comme nécessaire l'assassinat du président de la République et avoir accepté, à cet effet, de conduire la voiture qui devait amener le chef de l'Etat vers son lieu de détention, dans la région d'Aboisso.
 - c) déclaré que la guerre civile était inévitable et avoir été chargé de diriger le commando « 5 D » qui devait faire jonction avec les troupes de Gassaud, le jour de l'insurrection.
 - d) conduit le véhicule qui a transporté le cadavre de Zézé Victor depuis la digue de Koumassi jusqu'au lieu de son immersion aux abords de la « Péniche ».
- En cas de succès du complot, il devait obtenir une place de chauffeur dans une ambassade.
- Selon Gris Camille et Banny, l'intéressé aurait participé activement à l'assassinat de Zézé Victor et pas seulement au transport de son cadavre.

38) *Bougouyou Koukougnon Lambert :*

Après avoir nié les faits, il a fini par reconnaître avoir fait partie du complot et en avoir connu les buts.

Il a accepté la mission que lui avait confiée Gris Camille et qui consistait à rallier au mouvement les jeunes gens de la tribu Nékédié, qui devaient se grouper en commando et empêcher les partisans du président Houphouët-Boigny d'intervenir.

39) *Boyé Kadjo François :*

Capri Djédjé et Laigret Georges ont dit l'avoir vu à une réunion préparatoire chez Gris. Iro Jean-Baptiste et Dosso Kounadi ont déclaré ne pas le connaître. L'intéressé soutient s'être trouvé chez Gris Camille, en sa qualité de proche collaborateur de ce dernier, mais n'avoir jamais assisté à une réunion du mouvement, ce que confirme Gassaud.

40) *Brissy Simon Pierre :*

Après avoir nié les faits, il a reconnu avoir fait partie du mouvement subversif en connaissant les buts. Il a avoué avoir assisté à plusieurs réunions, au moins sept, tenues chez Djessou Loubo, Mockey, Gris et Kacou Aoulou.

Il était portier chez Kacou Aoulou et chez Djessou Loubo. C'est à lui que les conjurés devaient donner le mot de passe. [PAGE 196]

41) *Brou Tanoh Marcel :*

Niamien N'Guessan déclare qu'en décembre 1962 il aurait pris livraison de deux caisses d'armes au domicile de Brou Tanoh Marcel pour les acheminer chez Kacou Aliali, à Tabou.

Kouakou Anet affirme, de son côté, que Niamien N'Guessan, à son retour de Tabou,

en juillet 1963, aurait déposé deux caisses d'armes chez Brou Tanoh avant de les livrer à Coffi Séréphin, sous-préfet de Lakota.

L'intéressé nie avoir détenu des armes à un moment quelconque. Il déclare avoir connu Niamien N'Guessan en 1960 et ne l'avoir revu qu'en avril 1963 au tribunal de Dimbokro.

Quant à Kouakou Anet, il dit, sans être affirmatif avoir entretenu Brou Tanoh de la subversion, mais l'intéressé lui aurait fait savoir qu'il ne tenait pas à faire partie de ce mouvement.

42) Dagrou Ziékou Maurice :

Accusé d'avoir participé à deux réunions, le 3 juillet 1963 chez Djessou Loubo et le 4 juillet chez la mère de Mockey à Grand-Bassam, l'intéressé a nié les faits.

Djessou Loubo, Séry Koré, Capri Djédjé et Gassaud Gaston, confrontés avec lui, ont déclaré qu'il ne faisait pas partie du mouvement subversif et qu'il n'avait assisté à aucune réunion.

43) Dacoury Tabley Joseph :

Après avoir nié, il a finalement reconnu qu'il était acquis au mouvement insurrectionnel. Aucune mission particulière ne semble lui avoir été confiée mais il a avoué avoir participé à la réunion subversive tenue par Gris Camille le 18 août 1963 à Doudoukou.

44) Dallaud Marcel :

Gassaud Gaston, Dosso Kounadi, Iro Jean-Baptiste, Zahui Kuyo Pierre ont dit l'avoir rencontré au cours d'une ou deux réunions préparatoires tenues chez Gris Camille et ont affirmé son appartenance au mouvement subversif.

Capri Djédjé a déclaré au contraire ne l'avoir jamais rencontré à ces réunions.

L'intéressé se défend d'avoir adhéré au complot.

45) D'Alméida Léopold :

Il a été accusé d'avoir participé au mouvement subversif et d'avoir, à ce titre, assisté à plusieurs réunions tenues;

– en juin 1963 au quartier France à Grand-Bassam;

– à la même époque chez Sangaret, dentiste;

– en juillet 1963, chez Sangaret également;

– à la même époque, chez la mère de Mockey à Bassam. [PAGE 197]

L'intéressé le dénie. Confronté avec Thiam, Dosso, Djessou, Séry Koré, Alloh Jérôme et Coffi Gadeau, ceux-ci ont déclaré ne l'avoir jamais vu aux réunions et ne pas le reconnaître comme membre du mouvement subversif.

46) Dassé Djédié :

Djégnan Clément a déclaré qu'il l'avait chargé de la fabrication de flèches

empoisonnées, destinées à armer les groupes d'action de Gagnoa. L'intéressé le dénie et prétend même avoir dénoncé aux autorités administratives certains propos tendancieux tenus à deux reprises par Djégnan Clément, ce que confirment les notables Yaya Sangaré et Kouakou Henri, membres de la sous-section du P.D.C.I. de Gagnoa. Il aurait même été battu par les partisans de Djégnan pour avoir fait de telles révélations. Le juge d'instruction a constaté que l'inculpé portait effectivement des marques de blessures aux genoux.

47) *Sahoua Ama :*

A nié sa participation au mouvement subversif mais a reconnu avoir reçu chez elle à Treichville :

1) une nuit, dans la deuxième quinzaine du mois de juillet 1963, vers vingt heures dans son salon, Mockey, Kacou Aoulou, Gris Camille, Banny Jean, et entendu ceux-ci dire : « Houphouët a gâté le pays, rien ne marche. Il faut remplacer ce mauvais gouvernement. Quand nous aurons arrêté Houphouët, nous l'enverrons dans la région d'Aboisso. »

2) une deuxième fois, le lendemain, et prétend n'avoir pas ce jour-là écouté leur conversation.

Gris Camille a reconnu les deux réunions.

Il accuse Sahoua Ama de faire partie du mouvement subversif auquel elle devait apporter l'appui moral des associations féminines qu'elle prétendait représenter à Abidjan.

Mockey Jean-Baptiste, Kacou Aoulou, Banny Jean ont déclaré n'avoir jamais tenu de réunions au domicile de Sahoua Ama.

48) *Digbeuoré Alexandre :*

Djégnan Clément a déclaré l'avoir mis au courant de l'existence du mouvement subversif et l'avoir chargé de recruter des jeunes gens pour constituer des groupes d'intervention. Capri Djédjé a dit l'avoir rencontré à la gare routière d'Adjamé et lui avoir confié une mission semblable.

L'intéressé s'en défend et prétend notamment n'avoir pas adressé la parole, depuis 1957, à Capri Djédjé, ce que conteste ce dernier. [PAGE 198]

49) *El-Hadji Moussa Binaté :*

Gaoussou Soumahoro soutient avoir entretenu El-Hadji Moussa de la subversion et avoir obtenu de lui la promesse d'amener des jeunes recrues au mouvement.

L'intéressé s'en défend énergiquement.

50) *Ezoua Grégoire Aka Marcel :*

Il déclare avoir été appelé chez Mockey pour assister à une réunion à laquelle participaient Kacou Aoulou et Gris Camille. Ayant compris qu'il s'agissait d'une réunion subversive, il aurait quitté la séance, ne désirant pas être mêlé au complot. Ces faits sont confirmés par Oubr Rémy. Par ailleurs, aucun des conjurés ne l'a

rencontré au cours des diverses réunions tenues dans le cadre de la subversion.

51) *Veuve Anne-Marie Raggi :*

Gris Camille et Mockey Jean-Baptiste l'ont accusée de faire partie du mouvement subversif.

Ils l'ont en outre accusée d'avoir assisté à l'une des réunions dudit mouvement tenue au cinéma impérial, à Grand-Bassam. Elle devait apporter à la subversion l'appui moral des associations féminines de Bassam dont elle prétendait être la représentante.

Mockey Jean-Baptiste l'a accusée encore d'avoir assisté à certaines réunions du mouvement subversif et a déclaré tenir cette information d'une personne dont il ne se souvient plus du nom.

Par contre Alloh Jérôme, Séry Koré, Dosso Kounadi, Ladjé Sidibé, Djessou Loubo, Gaoussou Soumahoro, Gassaud Gaston, Capri Djédjé ont déclaré ne l'avoir jamais rencontrée au cours des réunions subversives auxquelles ils ont participé, ni entendu dire qu'elle faisait partie de la subversion.

Anne-Marie Raggi nie toute participation au complot.

52) *Gbazy Séry :*

Totalement acquis au mouvement dont il n'ignorait pas les buts, il a reconnu dès le début de l'information avoir :

- adhéré au mouvement à la demande de Kacou Aoujou;
 - assisté à plusieurs réunions;
 - admis comme un préalable indispensable l'élimination du président de la République et des membres de son gouvernement;
 - donné son accord pour intervenir personnellement dans l'arrestation du chef de l'Etat qu'il pouvait aborder de très près en raison de ces fonctions de garde corps. Le jour du débarquement, il devait signaler à Banny le moment où le président serait descendu du bateau pour permettre aux conjurés de procéder à son arrestation, pendant que lui-même tiendrait la suite présidentielle en respect avec un pistolet;
- [PAGE 199]

- admis la guerre civile comme inéluctable « Le renversement du gouvernement, a-t-il précisé, ne pouvait se faire que par la fusillade. Il y aurait des troubles qui entraîneraient fatalement la bataille rangée. » En conséquence de ses services, Banny lui avait promis de le nommer lieutenant dans la Garde républicaine tandis que Kacou Aoulou s'était engagé à lui bâtir une villa sur un terrain d'Adjamé.

53) *Gnaly Koffi :*

Selon Capri Djédjé, Laigret et Gassaud, il aurait assisté chez Gris Camille à la réunion au cours de laquelle il avait été procédé à la distribution des rôles de chacun. Pour sa part, Gnaly Koffi devait préparer les jeunes bêtes d'Adjamé à l'insurrection (déclarations de Laigret Georges et de Gassaud Gaston).

Iro Jean-Baptiste et Sahié ont dit ne l'avoir pas remarqué dans les réunions.

L'intéressé se défend énergiquement d'avoir adhéré au mouvement.

54) *Gnoléba Dobault Jean :*

Accusé d'avoir participé à cinq réunions du mouvement subversif, Gnoléba Dobault s'en défend. Confronté avec Gassaud, Djessou et Iro Jean-Baptiste, ceux-ci ont confirmé les dénégations de l'intéressé.

55) *Godjoua Oro Joachim :*

Gassaud déclare l'avoir cité comme membre du mouvement subversif parce que Koukougnon Gigla le lui aurait indiqué comme étant acquis à leur cause.

Koukougnon Gigla a réfuté ces déclarations.

L'intéressé nie faire partie de la subversion. Confronté avec Iro, Sahié, Kuvo et Laigret, ceux-ci ont dit ne l'avoir jamais rencontré dans les réunions et ne pas le considérer comme membre du mouvement subversif.

56) *Goli Jacques :*

Djégnan Clément a déclaré qu'il l'avait mis au courant du mouvement subversif et qu'il l'avait plus spécialement chargé de recruter des jeunes qui devaient former des groupes de choc le jour du déclenchement de l'insurrection.

En sa qualité de chef du village de Gnahio-Déguhé, bien connu dans tous les cantons de Gagnoa, précise Djégnan, il lui était facile d'accomplir sa mission.

Capri Djédjé a dit, de son côté, que l'intéressé lui avait fait l'aveu de son appartenance au complot.

Goli Jacques rejette ces accusations. [PAGE 200]

57) *Gosso Prégnon Lucien :*

Djégnan déclare l'avoir rencontré en juin 1963 chez Yacouba Sylla et lui avoir proposé de se joindre à la conjuration et de faire du recrutement. Gosso Prégnon aurait accepté.

L'intéressé nie les faits en faisant valoir son comportement précédent le 17 janvier 1963 en effet, ayant découvert que les organisateurs d'une réunion tenue dans les bureaux de la sous-préfecture de Guibéroua critiquaient l'arrestation de Donwahi, il en aurait immédiatement rendu compte à Dépri Domoraud. Diégnan soutient que la réunion en question était publique et qu'aucune critique n'y avait été formulée à l'égard du gouvernement.

58) *Groga Bada Jules :*

Sahié Georges, Gris Camille et Brissy Simon qui l'avaient cité comme ayant participé chez Djessou Loubo à des réunions subversives, se sont rétractés par la suite. Djessou Loubo qui est son neveu en même temps que son collaborateur, déclare ne l'avoir jamais mis au courant de la subversion. Enfin confrontés avec lui, Séry Koré et Capri Djédjé qui le connaissaient ont confirmé ne l'avoir jamais vu participer à des réunions et ne le considèrent pas comme membre du mouvement.

59) *Guicho Lohoun Albert :*

Gassaud Gaston a dit l'avoir vu à une réunion préparatoire tenue chez Gris Camille, il avait accompagné Laigret. Ce dernier entendu a déclaré au contraire n'avoir pas rencontré Guicho à cette réunion. Iro Jean-Baptiste a confirmé les dires de Laigret. L'intéressé se défend d'appartenir à la subversion et soutient que Gassaud le dénonce par vengeance à la suite d'une querelle qui les a opposés chez le chef Didi Jean, au sujet d'une affaire d'adultère.

60) *Ibéhi Kacou Evariste :*

Iro Jean-Baptiste a dit l'avoir rencontré au cours d'une réunion préparatoire chez Gris Camille. Il devait être adjoint à Laigret pour diriger, le jour de l'insurrection, la marche prévue sur le palais présidentiel. Kuo Sahié Georges, Gassaud Gaston et Laigret Georges ont confirmé les dires de Iro Jean-Baptiste. L'intéressé affirme cependant n'avoir pris part au complot et soutient que Gassaud l'a dénoncé du fait qu'il est en mauvais termes avec lui et ceci pour deux raisons :
– il a fait condamner Gassaud à lui payer 75 000 francs à titre d'amende d'adultère et il l'a empêché d'être nommé président du sous-comité R.D.A.-Bété. [PAGE 201]

61) *Kiplé Rabet Prosper :*

Djégnan Clément déclare l'avoir contacté à Gagnoa et l'avoir chargé de recruter des jeunes pour le mouvement. Capri Djédjé affirme avoir reçu sa visite à Abidjan en 1963 et lui avoir confié la même mission que Djégnan. Il aurait accepté. L'intéressé s'en défend.

62) *Kodjo Koffi Séraphin :*

Sous-préfet de Lakota, il reconnaît avoir reçu pour le compte de Gris Camille quatre caisses d'armes en provenance de Dimbokro, amenées chez lui à bord d'une « 403 » sur l'ordre de Kouakou Anet. Le lendemain il a envoyé lui-même la marchandise au domicile de Gris Camille à Marcory. Il savait que ces caisses contenaient des armes mais il n'a procédé à aucune vérification. Selon Gris, l'intéressé aurait été nommé à Lakota sur son intervention en raison de son appartenance au mouvement. Il pouvait de ce fait former des sections dans la région. Kodjo Koffi Séraphin réfute cette assertion et soutient que sa nomination à Lakota est due aux dissensions qui s'étaient élevées entre lui et la population de M'Dengué, son précédent poste.

63) *Koné Sory :*

Gaoussou Soumahoro déclare l'avoir contacté en sa qualité de chef de Bobi, et lui

avoir demandé de recruter des jeunes qui seraient amenés à Abidjan, le jour du déclenchement de l'insurrection. L'intéressé aurait donné son accord. Koné Sory ne reconnaît pas les faits.

64) *Kouakou Aliali Marcel :*

Il a nié sa participation au mouvement subversif, mais il a reconnu avoir reçu en 1963, des main d'un Bété quatre caisses amenées par une camionnette 1000 kg. Le transporteur lui a fait savoir qu'elles contenaient des fusils et qu'elles lui étaient remises en dépôt de la part de Gris Camille. Trois jours après, il recevait la visite du chauffeur Niamien N'Guessan qui venait en prendre livraison pour les transporter à Lakota, agissant précisait-il sur l'ordre de Gris Camille. Niamien N'Guessan déclare que ce n'est pas en 1963, mais en décembre 1962 qu'il a été chargé par Kouakou Anet de transporter chez Kouakou Aliali à Tabou six caisses d'armes récupérées à Dimbokro. Kouakou Aliali a même fait partie du convoi. L'intéressé s'en défend.

65) *Kouamé Gaillard Alphonse :*

Djégnan Clément et Capri Djédjé qui l'avaient accusé de faire [PAGE 202] partie de la subversion, se sont rétractés par la suite, déclarant l'avoir dénoncé par erreur. L'intéressé soutient qu'il a fait partie de la délégation du P.D.C.I. envoyée à Gagnoa par le président Denise, pour enquêter précisément sur le complot; ce qui prouverait s'il en était besoin sa loyauté.

66) *Kouamé Kouassi :*

Sous-préfet à Ouergahio, il reconnaît avoir assisté, en cette qualité avec d'autres responsables administratifs comme le docteur De Champbenoît et l'inspecteur primaire Bamba à la réunion tenue par Gris Camille le 18 août 1963 à Doudoukou, mais il prétend que cette dernière n'avait aucun caractère subversif. Il s'agissait simplement selon lui, de régler un litige foncier existant entre Irigalé Prosper et Dacoury Tabley Jean. Gris Camille a pris la parole en bété, mais l'intéressé déclare ne pas comprendre cette langue. Il soutient en tout cas ne pas faire partie du complot.

67) *Kouassi Alain :*

Neveu de Gris Camille, il a reconnu dès le début de l'information avoir fait partie du mouvement subversif. Il a assisté à deux réunions, l'une sur le sable de Marcory, l'autre au domicile de Gris. Il savait que la conjuration avait pour but le renversement du gouvernement, mais il a dénié avoir su qu'elle tendait à la guerre civile et à l'assassinat du président Houphouët-Boigny. Ce dernier devait être, selon lui, emprisonné. Aucune mission particulière n'a été confiée à l'intéressé.

68) *Koukougnon Anatole :*

Dakaud Téa déclare que courant 1963, ayant contacté Koukougnon Anatole en vue de le rallier au mouvement, l'intéressé lui aurait fait connaître qu'il en faisait déjà partie, et qu'il avait même reçu l'assurance de Gris Camille d'obtenir la gérance du bar-restaurant de Ladjidi Sidibé à N'Douci, en cas de réussite du complot. Koukougnon s'en défend, mais il reconnaît cependant avoir participé à la réunion tenue le 18 août 1963 à Doudoukou, par Gris Camille.

69) *Krasso Joseph :*

Iro Jean-Baptiste, Capri Djédjé, Bohui et Dosso Kounadi ont affirmé son appartenance au complot et dit l'avoir vu à une ou deux réunions préparatoires. Il aurait même été chargé d'obtenir l'adhésion au mouvement des membres de la tribu Paccolo, résidant à Abidjan. [PAGE 203]
Amadou Thiam, Sahié Georges, Coffi Gadeau, Baï Tagro, Djégnan Clément et Djessou Loubo ont dit au contraire ignorer s'il faisait partie de la subversion et en tout cas certifié qu'ils ne l'avaient aperçu à aucune des réunions préparatoires auxquelles ils ont personnellement participé.
L'intéressé quant à lui, soutient n'avoir pas adhéré au complot.

70) *Krikpé Michel :*

Capri Djédjé a déclaré l'avoir chargé de rallier au mouvement les jeunes d'Adjamé et dit qu'il avait assisté à une réunion préparatoire chez Gris. Bohul Christophe, Dosso Kounadi et Laigret Georges ont, quant à cette dernière circonstance confirmé les dires de celui-ci. Gassaud Gaston, Kuo Sahié Georges et Iro Jean-Baptiste ont au contraire déclaré ne l'y avoir jamais vu.
L'intéressé s'est défendu de toute participation au complot.

71) *Léby Douhouré Nestor :*

Collaborateur direct de Baï Tagro à la sous-préfecture de Gagnoa, il aurait promis à Djégnan Clément, en juin 1963, de rallier au mouvement les jeunes de la tribu Paccolo à laquelle il appartient. L'intéressé s'en défend et déclare n'avoir jamais adhéré au complot.

72) *Loulou Pierre :*

Gassaud Gaston a déclaré qu'il avait lui-même recueilli son adhésion, courant 1963, il l'aurait amené chez Gris Camille qui l'aurait chargé de rallier au mouvement insurrectionnel les hommes de sa tribu résidant à Koumassi. Dans le cadre de cette mission, Loulou Pierre aurait pris contact avec Zohoré Benoît, qu'il aurait même présenté à Gassaud.
Il aurait de plus assisté à une réunion préparatoire chez Djessou Loubo où il a été aperçu par Capri Djédjé, Iro Jean-Baptiste et Dosso Kounadi.
L'intéressé se défend d'avoir adhéré au complot et déclare qu'il a même été chargé

par le ministre M'Bahia Blé et par le commissaire Palenfo de faire une enquête sur les menées subversives dans le milieu bété d'Abidjan.

73) *Mabo Grah Georges :*

Capri Djédjé et Gassaud Gaston ont déclaré l'avoir rencontré chez Djessou Loubo lors d'une réunion préparatoire. Iro Jean-Baptiste, Laigret Georges, Dosso Kounadi et Djessou Loubo encore que le connaissant personnellement, ont dit au contraire ne l'y avoir jamais vu. L'intéressé nie avoir adhéré au mouvement subversif et soutient que les accusations portées contre lui par Capri [PAGE 204] Djédjé sont dictées par la rancune, ce dernier ayant été condamné en 1958 par la Cour d'assises dont il faisait partie en qualité d'assesseur.

74) *Namory Koné :*

Gaoussou Soumahoro déclare ravoir contacté en juin 1963, afin qu'il rallie à la subversion, les jeunes gens de Séguéla en sa qualité de vice-président du comité R.D.A. des originaires de Séguéla à Abidjan. Namory Koné aurait donné son accord, tout en déclarant qu'il fallait agir avec prudence et observer les autres ethnies d'Abidjan avant tout engagement. L'intéressé se défend d'avoir appartenu au complot.

75) *Mékondo Soumahoro :*

Gaoussou Soumahoro déclare l'avoir contacté en juin 1963 et lui avoir demandé d'être son adjoint à Séguéla dans le cadre du mouvement subversif; Mékondo aurait accepté cette mission. L'intéressé rejette cette accusation.

76) *N'Guessan Zékré Jules :*

Iro Jean-Baptiste et Gassaud Gaston ont déclaré l'avoir vu chez Gris Camille lors d'une réunion préparatoire en mai 1963 et ils ont soutenu qu'il était acquis au mouvement. Il aurait même fait partie de l'un des commandos de jeunes Bétés qui le jour de l'insurrection devaient semer le trouble dans Abidjan. L'intéressé s'en défend. Il est à noter cependant pour apprécier la valeur de sa déclaration qu'après avoir affirmé qu'il ne connaissait pas Gassaud, il a fini par admettre le contraire; Gassaud ne lui était pas inconnu en effet, puisqu'il devait épouser sa sœur.

77) *Obré Rémy :*

Il a reconnu dès le début de l'information avoir assisté à une réunion en juillet 1963 chez la mère de Mockey à Bassam. S'étant rendu compte qu'il s'agissait d'un mouvement subversif, il en serait parti à la suite du chef Aka Marcel. Cependant quelque temps plus tard, accompagné de Iro Jean-Baptiste il se rendait chez Gris Camille qui lui confiait la confection du drapeau de la subversion.

En vue de l'accomplissement de cette mission, il serait allé rendre visite à Kacou Aoulou qui très occupé n'avait pu le recevoir.

78) Ouraga Norbert :

Après avoir nié, il a fini par reconnaître faire partie de la subversion et en avoir connu les buts. [PAGE 205]

Il a avoué avoir :

- été contacté en juin 1963 par Gassaud Gaston et Dosso Kounadi;
- assisté à plusieurs réunions préparatoires, notamment Chez Gris Camille et Djessou Loubo;
- accepté d'amener à la subversion et notamment de les enrôler dans les manifestations qui devaient avoir lieu le jour de l'insurrection, les vieux Bétés d'Abidjan;
- su que le mouvement dont il faisait partie, avait pour objectif le renversement du gouvernement.

En cas de succès l'intéressé espérait obtenir un poste dans un cabinet ministériel.

Mais, dans ces dernières déclarations l'inculpé revient sur ses affirmations précédentes, prétendant avoir reconnu les faits dans un moment de colère et de dépit contre ses accusateurs.

79) Sakoi Zadi Bernard :

Après avoir nié, il a fini par reconnaître avoir :

- adhéré au complot en mai 1963 à la demande de Gassaud Gaston;
- participé à plusieurs réunions;
- accepté de prendre contact avec les jeunes de la tribu Krihoa-Gagnoa, sa région natale, en vue de constituer un commando;
- connu les buts du mouvement.

En cas de succès, il espérait obtenir une bourse d'études pour effectuer un stage à l'Institut des hautes études d'Outre-Mer.

80) Kouamé Zadi Nicodème :

- a toujours nié énergiquement sa participation au mouvement subversif;
- a reconnu avoir :
 - 1) après l'arrestation de Grogah et de Djessou Loubo, pris la précaution de retirer de l'armoire de la chambre à coucher de Grogah et cacher dans sa plantation :
 - 1 pistolet « Walter » I MM 65,
 - 1 pistolet « R.G. 8 »,
 - 1 silencieux pour pistolet,
 - 1 chargeur de carabine « 50 »,
 - 1 petit chargeur pour pistolet,
 - 1 lot de cartouches pour P.A. 7/65 mm long (français),
 - 1 lot de cartouches pont P.A. 7/65 mm long. Browning (anglais),
 - 1 lot de cartouches pour 22 long. rifle,
 - 1 lot de cartouches pour pistolet « R.G. 8 »;
 - 2) reçu d'un étudiant des papiers imprimés; et documents relatifs à la Franc-Maçonnerie appartenant à Djessou Loubo;

3) remis à son oncle Digbeu Dibert, bien avant la découverte des faits subversifs :
[PAGE 206]

1 carabine marque « Humbert » 1075 X 73 calib. 404, no canon 40.022,

1 fusil « Simplex » calibre 12, no canon 214.034,

1 fusil « Simplex » calibre 16, no canon 49.809.

D'autre part il a été découvert chez un certain Bougoumi Mathieu à Gagnoa :

1 fusil « Beretta » calibre 14, no canon 135.694 dont il a reconnu la propriété ainsi que celle de trois autres fusils confiés à l'oncle.

Grogah a reconnu lui aussi être propriétaire des autres armes et munitions cachées par Zadi à l'exception :

du pistolet Walter 7/65,

du pistolet R.G. 8 et du lot de cartouches y afférent.

Tous deux prétendent détenir les pièces administratives le concernant.

81) *Séry Blé Gaston* :

Contacté par Djégnan Clément, il aurait accepté de rallier au mouvement insurrectionnel les jeunes du village de Gohué (Gagnoa). Il s'est défendu et a dit avoir tout ignoré de ce mouvement.

82) *Somolo Akpénan Paul* :

Kouamé Bi Bohi l'a accusé de faire partie du mouvement subversif universitaire, et d'avoir à ce titre participé à la réunion qui se serait tenue près de la S.U.C.C.I. à Cocody le 26 mars 1964. Il aurait fait connaissance avec Somolo par l'intermédiaire de Diallo Mamadou. Somolo se défend d'avoir appartenu audit mouvement.

83) *Kouamé Kouassi (Tolier)* :

– a toujours nié sa participation au mouvement subversif;

– Gassaud Gaston, Iro Jean-Baptiste et Sahié Georges ont déclaré ne pas le connaître et ne pas avoir entendu dire qu'il faisait partie du complot.

De l'information il ressort qu'une erreur sur la personne aurait été commise à son détriment, ayant été appréhendé à la place d'un Kouamé Kouassi Marcel de race bété, chauffeur.

84) *Tapé Etienne* :

Il est accusé d'avoir révélé au sieur Ben Hoané photographe à Treichville qu'il faisait partie de la subversion. Il s'en défend.

Confrontés avec lui, Dosso, Thiam et Alloh Jérôme ont déclaré ne l'avoir jamais rencontré au cours des réunions et ne pas le considérer comme membre du mouvement. [PAGE 207]

85) *Dakaud Téa André* :

Il a reconnu dès le début de l'information avoir appartenu au mouvement subversif,

et en avoir connu les objectifs.

Il a avoué notamment avoir :

- été recruté par Gris Camille;
- assisté à trois réunions à Doudoukou le 18-8-1963; chez Gris et chez Kacou Aoulou à Marcory;
- tenu des propos subversifs chez Oboudou André;
- su que le président de la République devait être assassiné et avoir accepté la mission qui lui fut confiée par Gris Camille, de se rendre à Ganoa pour y contacter Baï Tagro et l'inviter à envoyer les gens de Yopohua à Sassandra dans l'éventualité d'un débarquement au chef de l'Etat, dans ce port. Il affirme s'être acquitté de cette mission auprès de Domoro, Dépri, n'ayant pu rencontrer Baï Tagro. Les villageois devaient s'armer de matchettes, de lances, de flèches et d'armes à feu. Leur rôle consistait à arrêter le président et à le conduire dans un campement où il aurait été tué;
- donné son accord pour l'organisation de la guerre civile et avoir à cet effet, contacté Koukougnon Anatole et Koudou Paul.

En échange de ses services, il avait reçu l'assurance d'être élu député. Gris Camille lui avait promis en outre de lui payer les traites de sa voiture qu'il utilisait pour les besoins de la subversion.

86) *Voli Bi Tra Gérard :*

Il est accusé par Kouamé Bi Bohi d'avoir été le président du « G.O.G. » (Groupement des observateurs gouro) affilié au groupe subversif Anaki, et d'avoir à ce titre tenu une réunion en son domicile le 5 février 1964. De surplus, c'est lui qui l'aurait mis en relation avec Diallo Mamadou.

L'intéressé a dénié ces accusations et a soutenu, en particulier n'avoir fait connaissance de Diallo Mamadou qu'après son incarcération. Par la suite, il est revenu sur ces déclarations et a reconnu qu'il avait rencontré Diallo Mamadou courant février 1964, et qu'à la demande de celui-ci qui cherchait à recruter dit-il « des hommes de bonne volonté » il lui aurait présenté Kouamé Bi Bohi

87) *Vry Dogo Jean :*

Djégnan Clément déclare qu'en juin 1963 à Gagnoa, il aurait rencontré Vry Dogo à la sous-préfecture et qu'après lui avoir exposé l'existence et l'organisation du complot il aurait obtenu sa participation au mouvement. En juillet 1963, au cours d'un autre entretien, l'intéressé lui aurait confirmé « qu'il pouvait compter sur lui ». Vry Dogo s'en défend, et déclare qu'en sa qualité de chef de tribus Dakua, Krihoua, Gottibe et Lossoum, il n'aurait jamais accepté de s'associer à Djégnan qu'il considère comme « un gamin ». [PAGE 208]

88) *Wahi Tito Félix :*

Djégnan Clément son cousin déclare avoir obtenu son accord en juin 1963 pour amener au mouvement subversif les jeunes gens du village de Lokohio. L'intéressé ne reconnaît pas les faits et affirme avoir tout ignoré de la conjuration.

89) *Yassi Koudou François :*

Gassaud Gaston a déclaré qu'il avait assisté à une réunion préparatoire chez Gris Camille, au cours de laquelle il avait été chargé de rassembler et de faire participer à l'insurrection les originaires de Yopohua, résidant à Abidjan. Ceux-ci devaient former une colonne qui participerait à la marche sur le palais présidentiel. En contrepartie il lui avait été promis de faire procéder au lotissement de Yopohua. L'intéressé rejette ces accusations, et affirme qu'elles sont dictées par la rancune, du fait qu'il s'était opposé à la candidature de Gassaud, lors du renouvellement du sous-comité R.D.A. en 1962.

90) *Yoro Gnokouri :*

Il a reconnu dès sa première comparution avoir adhéré au complot dont il n'ignorait pas les buts.

Il a été recruté par Gris Camille, alors qu'il se rendait à la Caisse de compensation. Il a assisté au moins à une réunion préparatoire, mais il ne semble pas qu'il ait été chargé d'une mission particulière dans le cadre de la subversion.

91) *Zagadou Ouraga :*

Accusé d'avoir participé à des réunions tenues à Abidjan en compagnie de son fils Zézé Agou, l'intéressé s'en défend. Gassaud, Baï Tagro et Djégnan Clément qui le connaissent ont déclaré qu'il ne faisait pas partie de la subversion.

92) *Zahui Kuyo Pierre :*

Il a reconnu dès sa première comparution son appartenance au complot dont il n'ignorait pas les buts.

Il soutient toutefois que le président de la République devait être emprisonné, mais non assassiné. Il aurait été contacté par Tiémoko Dosso Kounadi, et il n'a assisté qu'à une seule réunion préparatoire, chez Gris Camille.

93) *Zébri Blé Lambert :*

Il a reconnu dès le début de l'information avoir appartenu au [PAGE 209] mouvement subversif. Il devait être l'adjoint du colonel Beaudelaire dans le cadre de l'insurrection.

Il avait assisté à deux réunions l'une chez Kacou Aoulou, l'autre au bureau du colonel Beaudelaire. Il assurait la liaison entre ce dernier et les responsables des groupes d'intervention et il avait déjà contacté à cet effet l'adjudant Robin, le lieutenant Zadou, le sous-lieutenant Gnazéré, le sergent-chef Séry, ainsi que Bernard, Bley Zézé Félix. Il n'ignorait aucun des objectifs de la subversion, et il savait notamment que le chef de l'Etat devait être assassiné.

En récompense de ses services, il aurait été nommé adjudant et après un stage, il

aurait été promu officier.

94) Zépé Koudou :

Dakaud Téa a déclaré qu'il l'avait chargé de fabriquer des flèches empoisonnées pour armer les groupes d'action Gagnoa et précisé que l'intéressé qui s'en défend, lui avait donné son accord. De son côté Djégnan Clément a au contraire déclaré n'avoir jamais appris que ledit Zépé Koudou faisait partie du complot.

95) Zougouri Djourou Pierre :

Djégnan Clément a déclaré qu'il avait adhéré au mouvement subversif en connaissant les buts. Il avait été chargé de rallier à celui-ci les jeunes Bétés du quartier dioula de Gagnoa dont il était le chef, ce qu'il avait accepté de faire. L'intéressé a nié sa participation.

96) Dédi Yao Bernard :

Kouakou Aliali a déclaré avoir reçu de Dédi Yao Bernard, à Tabou, quatre caisses d'armes et de munitions de la part de Gris Camille.

Dédi Yao Bernard s'est défendu énergiquement :

- 1) de ne pas connaître Gris Camille;
- 2) de n'avoir jamais de son existence foulé le sol de Tabou;
- 3) et de n'avoir point reçu de Gris Camille une mission quelconque. [PAGE 210]

Attendu donc qu'il résulte de l'information des charges suffisantes contre :

- 1) Mockey Jean-Baptiste
- 2) Konan Banny Jean
- 3) Gris Camille
- 4) Kacou Aoulou
- 5) Coffi Gadeau
- 6) Thiam Amadou
- 7) Tidiane Dem
- 8) Djessou Loubo
- 9) Alloh Jérôme
- 10) Séry Koré
- 11) Goffri Kouassi
- 12) Ladjé Sidibé
- 13) Gaoussou Soumahoro
- 14) Avit Bayourou
- 15) Baï Taro
- 16) Brisi y jégnan Clément
- 17) Capri Djédjé
- 18) Faulet Charles
- 19) Gassaud Gaston
- 20) Dosso Kounadi
- 21) Iro Jean-Baptiste

- 22) Kuo Sahié Georges
- 23) Titilo Laigret Georges
- 24) Kattié Assanvo
- 25) Kouakou Anet Adolphe
- 26) Abiyoun Gabriel
- 27) Abou Justin
- 28) Affoun Saha
- 29) Babo Pierre
- 30) Badobré Wayoro Raphaël
- 31) Bakayoko Anzoumana
- 32) Barié Wahi Jean-Pierre
- 33) Bayeto Gbizié Dominique
- 34) Bédi Oboudou André
- 35) Blé Gnoko Arsène
- 36) Bley Zézé Félix
- 37) Bohui Christophe
- 38) Bougouyou Koukougnon Lambert
- 39) Boyé Kadjo François
- 40) Brissy Simon Pierre
- 41) Brou Tanoh Marcel
- 42) Dagrou Ziékou Maurice
- 43) Dakoury Tabley Joseph
- 44) Dallaud Marcel
- 45) D'Alméida Léopold
- 46) Dassé Djédjé
- 47) Sahoua Ama
- 48) Digbeu Oré Alexandre
- 49) El-Hadji Moussa Binaté
- 50) Ezoua Grégoire Aka Marcel
- 51) Anne Marie Ragi
- 52) Gbazy Séry
- 53) Gnaly Koffi
- 54) Gnoléba Dodauld Jean
- 55) Godjoua Oro Joachim
- 56) Goly Jacques
- 57) Gosso Prégnon Lucien
- 58) Grogba Bada Jules
- 59) Guicho Lohoun Albert
- 60) Ibéhi Kacou Evariste
- 61) Kiplé Rabet Prosper
- 62) Kodjo Koffi Séraphin
- 63) Koné Sry
- 64) Kouakou Aliali Marcel
- 65) Kouamé Gaillard Alphonse
- 66) Kouamé Kouassi
- 67) Kouassi Alain
- 68) Koukougnon Anatole
- 69) Krasso Joseph
- 70) Krikpé Michel
- 71) Léby Douhouré Nestor

- 72) Loulou Pierre
- 73) Mabo Grah Georges
- 74) Namory Kané
- 75) Mékondo Soumahoro
- 76) N'Guessan Zékré Jules
- 77) Oubrè Rémy
- 78) Ouraga Norbert
- 79) Sokoi Zadi Bernard
- 80) Kouamé Zadi Nicodème
- 81) Séry Blé Gaston
- 82) Somolo Akpénan Paul
- 83) Kouamé Kouassi (tôlier)
- 84) Tapé Etienne
- 85) Dakaud Téa André,
- 86) Voli Bi Tra Gérard
- 87) Vry Dogo Jean
- 88) Mahi Tito Félix
- 89) Yassi Koudou François
- 90) Yoro Gnokoury
- 91) Zagadou Ouraga
- 92) Zahui Kuyo Pierre
- 93) Zébry Blé Lambert
- 94) Zépé Koudou
- 95) Zougouri Djourou Pierte
- 96) Bédi Yao Bernard.

[PAGE 211]

1) D'avoir sur l'ensemble du territoire ivoirien courant 1958, 1959, 1960, 1961, 1962 et 1963, en tout cas depuis moins de dix ans, arrêté et concerté avec une ou plusieurs personnes la résolution :

a) de commettre un attentat ayant pour but de détruire de changer ou de renverser le gouvernement;

b) de tenter d'exciter à la guerre civile en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres ou à s'armer contre l'autorité du chef du pouvoir exécutif, laquelle tentative manifestée par un commencement d'exécution n'a manqué son effet que par suite des circonstances indépendantes de la volonté de leurs auteurs, en l'espèce par la découverte du complot;

c) de tenter de donner volontairement la mort à Félix Houphouët-Boigny, président de la République de Côte-d'Ivoire, à plusieurs responsables politiques, ainsi qu'à certains membres du gouvernement, et ce, avec préméditation, laquelle tentative manifestée par un commencement d'exécution n'a été suspendue ou n'a manqué son effet que par suite de circonstances indépendantes de la volonté de leurs auteurs, en l'espèce par la découverte de la conjuration.

2) D'avoir, courant 1963 (Mockey Jean-Baptiste, Konan Banny Jean, Gris Camille, Dosso Kounadi, Faulet Charles, Bohui Christophe) en tout cas depuis temps non

prescrit, volontairement commis un homicide sur la personne du nommé Zézé Victor et ce, avec préméditation.

Faits prévus et punis par les articles 2, 59-60, 87-88-89, 91, 296-297-298, 302 du Code pénal.

Déclarons en conséquence que les préventions sont suffisamment établies contre les sus-nommés et attendu que ces faits sont de nature à être punis des peines afflictives et infamantes prévues par les articles 2, 59-60, 87-88-89, 91, 296-297-298 et 302 du Code pénal.

Vu l'article 17 de la loi no 63-2 du 11 janvier 1963;

Ordonnons que les pièces d'instruction et les états des pièces à conviction soient transmis à Monsieur le Commissaire du gouvernement pour être procédé ainsi que de droit.

Fait à Yamoussokro, le 7 décembre 1964,

Les juges d'instruction,
Varlet Mensah Albert
Brou Koffi Pascal,
Koffi Kouadio Paul
